

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'ÉCHO DE LA FRANCE.

L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

RECEPTION DE M. PREVOST-PARADOL.

Pour tous ceux qui ont conservé le culte des lettres, le premier intérêt de la fête célébrée l'autre jour sous la coupole du palais Mazarin, non pas le seul intérêt assurément, mais le premier, c'était de voir une noble et sympathique figure gravée par des burins habiles enrichir le musée de l'Académie française : le choix de la compagnie avait chargé M. Prevost-Paradol de dessiner le portrait de M. Ampère, et par une heureuse fortune, c'était à M. Guizot d'y mettre la dernière main.

Au désir de saluer le portrait se joignait naturellement la joie de rendre hommage aux deux peintres. Il y avait là en effet un assemblage de noms disposée à souhait pour le plaisir de la pensée. Parmi tant de belles séances qui ont honoré l'Académie depuis une trentaine d'années et qui donnent à cette période de son histoire une physionomie particulière,

on en citerait difficilement une seule qui, par le rapprochement des personnes, par le mélange heureux des convenances et des contrastes, fût appelée à offrir un tableau plus aimable. Convenances et contrastes, n'est-ce pas de ces deux éléments que se compose l'attrait des solennités de ce genre ? Quand le hasard y réunit des talents de même nature, les deux discours forment comme une symphonie où les délicats aiment à discerner les nuances, à comparer les voix ; quand ce sont les contrastes qui dominent, on assiste au spectacle amusant de la difficulté vaincue. Quelquefois aussi l'opposition des physionomies amène des changements de rôle auxquels personne ne devait s'attendre, si bien que l'imprévu peut revendiquer sa part dans ce domaine de la tradition et de la règle. Le jour où M. Victor Hugo, succédant à M. Népomu-

cène Lemerrier (il y a de cela un quart de siècle), prononça une sorte de discours politique, auquel M. de Salvandy répliqua par un discours littéraire, ce fut de l'imprévu au premier chef. Lorsque M. Sainte-Beuve, quelques années après, occupa le fauteuil de Casimir Delavigne et fut reçu par M. Hugo, il y eut là un triple contraste dont on se souvient encore. Ce fut de l'harmonie au contraire, harmonie de nuances et de demi-teintes, quand trois critiques plus ou moins associés au même journal figurèrent dans ce même cadre académique, M. Saint-Marc Girardin recevant M. Nisard et tous les deux ayant à mettre en relief le profil discret de M. de Féletz. On pourrait multiplier ces exemples et classer par catégories les réceptions mémorables ; ce serait tout un chapitre d'histoire littéraire, un chapitre qui perdrait beaucoup avec les années, mais qui pour les contemporains, à distance raisonnable, éveillerait de piquantes réflexions. Dans la récente journée de l'Académie française, les convenances et les contrastes étaient mêlés dans une parfaite mesure. Un esprit riche, flexible, épanoui en tout sens, un chercheur de rives inconnues, M. Ampère, devait être loué à la fois par un des glorieux vétérans de la rénovation intellectuelle de notre âge et par le plus jeune de ceux qui continuent ce mouvement. Trois générations en présence, ici un vieillard illustre, là un jeune écrivain déjà célèbre, au fond de la toile la vive et souriante figure de M. Ampère, telle était la composition du tableau. Les contrastes, on les devine sans peine, contrastes d'âge et de situation ; les convenances, c'est un libéralisme puisé aux mêmes sources, nourri des mêmes principes,

surtout un même spiritualisme élevé, sincère, généreux, si bien que l'ancien ministre conservateur, le polémiste acéré de la cause parlementaire, l'ingénieur et ardent promoteur de la science des littératures comparées, appartiennent tous les trois à une seule famille.

Est-ce donc cette convenance de sentiments et d'idées relevée par d'agréables contrastes, est-ce le désir d'entendre louer M. Ampère par des voix dignes de lui qui attirait à l'Institut une foule avide et frémissante ? On est bien obligé de reconnaître que l'attrait littéraire de la séance ne venait ici qu'en second ordre, ou plutôt, à parler franc, qui donc songeait à l'académicien disparu ? Un petit nombre d'amis silencieusement fidèles. Quant à ceux qui se pressaient aux portes et applaudissaient d'avance, est-il besoin de dire ce qu'ils cherchaient dans la salle ? Un seul visage, le héros du jour, le jeune auteur de tant de pages ingénieuses et hardies où revit la liberté des mœurs parlementaires. M. Prevost-Paradol a tenu avec éclat l'une des premières places dans la littérature militante de nos jours. On voulait le voir de près, ce combattant à fine lame, on voulait entendre le sifflement du trait décoché par ses lèvres, on lui demandait un discours à double sens, et on lui pardonnait d'oublier un peu M. Ampère à la condition de ne pas oublier ses propres amis. Lui cependant, homme d'esprit autant qu'homme d'action, il avait bien senti que continuer à l'Académie ses succès de publiciste, c'était justifier les reproches de ses adversaires ou de ses envieux.

Pour déconcerter d'avance les tactiques ennemies, M. Prevost-Paradol avait résolu d'écrire un discours uniquement littéraire,

c'est-à-dire de vivre pendant quelques mois avec son devancier et de s'attacher à reproduire sa physionomie vraie ; mais, si douce que fût la tâche à un esprit si digne de la comprendre, comment ne pas être distrait à chaque coup de pinceau, lorsqu'on se représente d'avance un auditoire d'amis qui attendent, qui appellent l'allusion promise et s'étonnent de ne pas la voir venir ? De là un certain embarras chez l'orateur, de là aussi dans l'assemblée quelque désappointement peut-être. Pour un groupe d'esprits impartiaux, M. Prevost-Paradol avait éprouvé de trop vives distractions en peignant la figure de M. Ampère ; pour la partie la plus nombreuse et la plus ardente de l'auditoire, il avait trop négligé, sauf en un seul passage, ce qu'on espérait de sa verve agressive. Notre devoir à nous est de raconter les faits sans passion ; cependant, au nom de la tradition des hautes lettres et en souvenir d'Ampère lui-même, peut-être nous est-il permis de regretter que M. Prevost-Paradol ne nous ait pas donné de notre ami une image plus vivante, quand nous avons le droit de compter sur un portrait à la fois brillant et fidèle. Heureusement M. Guizot était là ; il a pris la palette d'or, comme on le disait l'autre jour à propos de M. de Vigny, et il a complété l'esquisse de Jordaëns.

Serions-nous trop sévère pour un talent aimable, élevé, digne de toute sympathie ? M. Prevost-Paradol, qui connaît le prix de la franchise, est homme à excuser la nôtre en faveur du sentiment qui l'inspire. Une chose vraiment affligeante pour les amis de la tradition intellectuelle et morale de ce grand XIXe siècle, c'est de voir combien la génération de 1848, la génération sortie des écoles au

lendemain de la révolution de février, connaît imparfaitement ou dédaigne ce qui a précédé cette date. Que des devoirs nouveaux, que des nécessités impérieuses expliquent cette lacune, j'y consens ; en tout cas, rien n'excuserait le dédain.—Si nous voyons aujourd'hui tant de questions se rétrécir, si la sécheresse dans l'ordre moral a succédé à l'ardeur et l'isolement à l'expansion, une des causes du mal est précisément cette rupture que nous venons de signaler. Est-ce la sympathie par exemple qui manquait à M. Prevost-Paradol pour apprécier complètement son prédécesseur, pour nous rendre l'image d'une intelligence si prompte, si riche, qu'entraînaient de tous côtés l'enthousiasme du savoir et le culte des grandes causes ? A coup sûr, nul n'aura cette pensée. Seulement un des anneaux de la chaîne s'est rompu. Sans doute Ampère n'a pas laissé de monuments immortels ; il n'en a pas moins laissé des œuvres aimables et solides, des œuvres qui ont instruit, charmé, stimulé les contemporains, des œuvres fécondes qui en ont provoqué d'autres,—qu'on ne cessera pas d'interroger tant que le culte des lettres ne sera point un vain mot. Il a laissé surtout, et c'est là ce qu'il fallait fixer en traits lumineux, il a laissé l'exemple d'une merveilleuse activité intellectuelle. Dans ce vaste travail des littératures comparées, qui demeurera certainement, avec la rénovation de la poésie, le principal titre de la France au XIXe siècle, qui donc a mieux recueilli l'héritage de nos devanciers ? qui a plus contribué à l'enrichir ? Ce qu'on fait aujourd'hui sous le nom de critique avec un esprit de système qui étouffe le mouvement de la vie, il le faisait au nom du spiritualisme avec le re-

pect du genre humain, et qu'il étudiait le midi ou le nord, qu'il interrogeât les ruines de Thèbes ou les institutions de l'avenir dans la libre Amérique, c'était toujours une philosophie salubre qui résultait de ses enquêtes. A côté de cette philosophie sans prétention, ne sentez-vous pas aussi dans l'ardeur qui l'emporte une poésie sans effort, non pas la poésie écrite assurément, non pas la poésie consacrée par des chants immortels, mais ce souffle créateur qui explique les entreprises généreuses ? Il ne suffit pas de rappeler ses juvéniles essais, drames, poèmes, tragédies ; il ne suffit pas de dire que cette poésie des premières heures, toujours cachée, quoique toujours présente, rappelle ces ruisseaux souterrains dont l'action se révèle par la fraîcheur qu'ils répandent et la verdure qu'ils entretiennent. C'est une autre poésie que celle-là, la poésie de la curiosité enthousiaste, qu'il fallait montrer chez Ampère. A l'époque où M. Sainte-Beuve employait cette image du ruisseau souterrain dans une étude insérée ici même et dont M. Prevost-Paradol s'est souvenu, Ampère venait de publier les deux premiers volumes de son *Histoire littéraire de la France ayant le douzième siècle*. La vraie physionomie de l'écrivain ne s'était pas encore dévoilée tout entière, et déjà le critique sagace avait noté chez lui l'inspiration secrète ; ne convenait-il pas, dans l'éloge prononcé à l'Académie, de mettre cette inspiration en pleine lumière après que tant de travaux, d'investigations, de conquêtes, ont révélé à tous la muse de sa vie ?

Après ces pages consacrées aux premiers travaux d'Ampère, M. Prevost-Paradol arrive à l'*Histoire romaine à Rome*, et, s'attaquant

“aux systèmes à la mode,” il cite la phrase de Montaigne parlant de Dion Cassius : “il a le sentiment si malade aux affaires romaines qu'il ose soutenir la cause de Jules César contre Pompée et celle d'Antoine contre Cicéron.” La citation est spirituelle avec un certain air de hardiesse ; elle a donc beaucoup réussi auprès de la partie la plus ardente de l'auditoire, tandis qu'elle causait à plus d'un assistant un embarras visible. Tel est le malheur de la situation que les événements nous ont faite ; le besoin de la liberté est si légitime et si vif qu'il éclate partout où il peut, au risque même de compromettre les droits de la vérité impartiale et de la science désintéressée. Ceux qui ne partagent pas l'opinion de Montaigne seraient aujourd'hui fort empêchés de la combattre, tant on a mêlé l'histoire romaine à l'histoire de France et tiré de cette comparaison impossible des conclusions inacceptables. Des voix sérieuses ont protesté souvent contre cette confusion des époques ; puisque nous sommes ici dans le pur domaine des lettres, pourquoi ne dirions-nous pas une bonne fois qu'on peut apprécier librement et César et Pompée, et toute la révolution romaine, sans être suspect d'approuver le césarisme ? Parmi les hommes qui ont eu “le sentiment malade aux affaires romaines,” il y a des esprits d'élite, et quelques-uns d'entre eux brillent au premier rang de la tradition libérale : c'est Dante, c'est Shakspeare, c'est Voltaire, c'est M. Guizot, c'est M. Michelet, dont l'*Histoire romaine* vient d'être reimprimée si à propos, avec des rectifications fort piquantes il est vrai, mais qui ne touchent pas au fond des choses. Quand M. Guizot, dans sa chaire de la faculté des lettres, il y a

quarante ans, montrait la supériorité de l'administration impériale sur les proconsulats de l'aristocratie, quand M. Michelet, il y a trente-cinq ans, appelait César "l'homme de l'humanité," ils obéissaient à l'amour désintéressé du vrai. Par quelle ironie de la destinée de tels hommes se trouvent-ils enveloppés aujourd'hui dans la catégorie des malades ? Voilà les embûches de la politique : les écrivains d'un vif et généreux esprit comme M. Prevost-Paradol y sont plus exposés que d'autres, lorsque le sentiment de la tradition ne les avertit pas du danger. Il arrive ainsi quelquefois qu'un trait lancé contre des adversaires atteint celui-là même qu'on est chargé de louer. Certes M. Ampère n'avait pas plus de sympathie que nous pour le caractère de Jules César, il ne croyait pas que le génie le plus merveilleusement doué pût dispenser de l'honnête ; l'ambition, la ruse, l'hypocrisie, les cruautés froides du conquérant des Gaules n'étaient pas rachetées à ses yeux par la destruction des vieilles tyrannies aristocratiques et l'établissement de cette grande unité qui devait frayer la voie au christianisme. Il le jugeait, en un mot, comme vient de le juger M. Rosseeuw Saint-Hilaire dans un livre où la conscience chrétienne inspire les arrêts de l'historien. Croit-on pour cela qu'il eût de bien vives sympathies pour Pompée ? Il savait les choses de trop près pour se laisser prendre à ces thèses de collège. Qu'on relise les dernières pages sorties de sa plume, celles qui ont été publiées ici même il y a deux ans, on verra s'il était dupe des prétentions de l'aristocratie romaine. Croit-on même qu'il ait tant ménagé Cicéron ? Je ne pense pas que l'orateur romain fasse nulle

part aussi triste figure que dans son drame de *César*. Lisez dans la quatrième partie la seconde et la troisième scène, l'une intitulée *Cicéron et Brutus*, l'autre *Cicéron et Cielron* ; de quels traits il peint les petitesesses, les vanités, les couardises du grand lettré ! La satire ici va jusqu'à l'injustice. C'est qu'il n'y avait pas de parti pris chez Ampère alors même qu'il se trompait. Il aimait la vérité pour elle-même, en dépit des entraînements de sa foi politique. Nous restons fidèle à son esprit en stipulant, non pas le droit de l'indifférence et de la neutralité, mais le droit de la science. Et pourquoi d'ailleurs nous ramener toujours à ces problèmes équivoques, comme si nous devions y lire le secret de nos destinées ? "Les anciens sont les anciens, disait Molière, et nous sommes les gens d'aujourd'hui."

La réponse de l'illustre écrivain M. Guizot à M. Prevost-Paradol est une des belles pages de cette vieilllesse sereine. Quelle séve dans ces paroles ! comme on y sent bien la saveur de l'expérience ! comme la grâce y tempère la force ! avec quelle paternelle bienveillance il sourit aux débuts du jeune confrère dont toutes les pensées ne sauraient être les siennes ! il lui montre l'avenir, il prononce ces mots si simples, mais si doux, et qui résonnent comme un chant : "la France est la patrie de l'espérance ;" puis, mêlant les conseils aux éloges, les avertissements aux encouragements, il laisse échapper de son cœur ces accents que recueillera l'histoire : "vous aurez autant, vous n'aurez pas plus de respect que vos devanciers pour la vérité, le droit, la liberté, l'ordre légal, le bien public ; je vous souhaite de moins rudes combats et

plus de bonheur." Heureux l'écrivain à qui s'adresse un tel langage ! heurcuse les générations qui justifieraient ces pressentiments ! Au milieu de ces rudes combats dont le souvenir lui inspire une plainte si digne et si fière, M. Guizot a eu quelquefois le malheur de prononcer des paroles irritantes ; la lutte seule, on le voit bien aujourd'hui, était responsable de ces écarts. Les revers politiques n'ont excité chez lui aucun sentiment amer ; jamais on ne l'a vu plus maître de lui-même, plus respectueux de tous les droits, plus bienveillant pour ses adversaires, plus confiant dans l'avenir des institutions libres : grand exemple de noblesse morale et de vrai patriotisme ! Quelques services que M. Guizot ait pu rendre au pays pendant les orages de sa carrière active, il en a rendu de plus grands encore dans sa laborieuse retraite. Et qu'on n'aille pas voir ici une épigramme associée à la louange ; nous croyons lui adresser les félicitations dont il est digne. Il est plus facile de remporter une victoire à la tribune que de soutenir jusqu'à la dernière heure de sa vie un caractère sans reproche ; il y a moins de gloire et moins de profit à blesser les opinions adverses qu'à féconder les sentiments communs à toutes les âmes généreuses. L'enseignement continu, l'enseignement d'une vie haute, sereine, dévouée au bien public, l'enseignement que renferment la foi constante et l'espérance invincible exige plus de force, produit des résultats plus sûrs que les triomphes périlleux obtenus à coups de majorité. M. Guizot appartient plus que personne à cette famille d'hommes d'état dont amis ou ennemis sont bien obligés de dire avec M. Prevost-Paradol que leurs

titres sont plutôt relevés que ternis par l'infortune.—C'est la première fois depuis bien des années qu'un chef de parti, victime de ses fautes ou trahi par les événements, s'apaise sans se décourager, garde sa foi sans émigrer, fait appel à l'avenir sans jeter l'injure à ses contemporains ; l'exemple sera fécond et portera ses fruits.

Du haut de ces pensées sereines, et quand on relie si bien le présent à l'avenir, il est facile et doux de rendre justice au passé. Tandis que M. Prevost-Paradol, dans les entraînements de sa plume de guerre, néglige un peu la tradition littéraire, M. Guizot la renoue en son discours avec une impartialité supérieure. Ce trait dominant de l'esprit d'Ampère, l'activité encyclopédique, l'enthousiasme de la littérature universelle, le culte idéal et pratique du génie de l'humanité, ce trait que nous regrettons de ne pas voir sous la plume du récipiendaire, le voilà mis en relief avec l'autorité d'un témoin et d'un maître. M. Guizot n'a eu qu'à se souvenir de ce mouvement intellectuel, vraie levée d'armes du XIX^e siècle, à laquelle il a pris lui-même une part si énergique ; il n'a eu qu'à décrire cette merveilleuse communauté d'études pour y marquer d'un mot la place du critique enthousiaste. Quand la phalange dut rompre son faisceau, quand les vocations spéciales se déterminèrent, quand la politique, la philosophie, l'histoire, la poésie, l'érudition, attirèrent les uns et les autres, il y eut un homme, premier disciple de cette rénovation générale, qui en demeura jusqu'à sa dernière heure le représentant fidèle. "C'est là, dit très-bien M. Guizot, l'original et éminent caractère de M. Ampère." F. DE LAGENEVAIS.

REVUE SCIENTIFIQUE.

LES INHUMATIONS PRÉCIPITÉES.

I

Une discussion du plus grand intérêt a eu lieu au Sénat, le 27 février dernier. Le sujet de cette discussion est de ceux auxquels personne ne peut rester indifférent; il est d'ailleurs essentiellement du ressort de la science biologique, et rentre, par conséquent, de plein droit dans le cadre de cette revue. On me permettra donc d'entrer dans quelques développements sur les questions qui s'y rattachent.

Le Sénat avait à examiner une pétition du sieur de Courvol, à Moulins (Allier), qui signalait les dangers des inhumations précipitées et indiquait les moyens propres, selon lui, à les conjurer. Ces moyens seraient les suivants: 1° emploi *officiel* de l'électricité, pour constater la réalité du décès; 2° suppression du couvercle qui ferme la bière, et enterrement à visage découvert; 3° établissement, dans chaque localité, d'une salle funéraire, ou caveau commun, où les corps seraient conservés pendant un certain temps avant d'être inhumés. La Commission, par l'organe de son rapporteur, M. de la Guéronnière, proposait de passer à l'ordre du jour, déclarant que les erreurs funestes que le pétitionnaire veut prévenir sont extrêmement rares, et que la stricte observation de l'article 77 du Code

civil suffit pour les rendre impossibles. Quant aux mesures préconisées par M. de Courvol, elles lui paraissaient de nature à porter atteinte soit au respect dû aux morts, soit à la liberté et au sentiment intime des familles, soit enfin à la salubrité publique.

Le Sénat, il faut l'en remercier hautement, n'a point adopté ces conclusions. Des voix imposantes se sont élevées; des faits d'une signification terrible et d'une authenticité irrécusable ont été cités, notamment par MM. E. de Barral, Tourangin et S. Ém. le cardinal Donnet; et le Sénat, tout en s'abstenant sagement de se prononcer sur les questions scientifiques soulevées par le pétitionnaire, a jugé non moins sagement que la question méritait d'être signalée à la sérieuse attention du gouvernement, des magistrats et des médecins; il a, en conséquence, prononcé le renvoi de la pétition de M. de Courvol au ministre de l'intérieur.

Ce n'est pas la première fois que les dépositaires de l'autorité publique sont appelés à s'occuper des dangers qu'entraînent les inhumations trop hâtives. En 1832, une enquête avait été ouverte sur cette grave question. Elle donna lieu à un rapport dont la conclusion était "qu'il y avait quelque chose à faire;" mais on ne fit rien. En

1846, une dame du Fay adressa à la Chambre des pairs une pétition accompagnée d'une brochure. Cette démarche demeura sans effet. En 1863, le Sénat reçut une nouvelle pétition qu'il renvoya à l'examen du ministre de l'intérieur, lequel se contenta d'inviter les préfets, par une circulaire, à veiller avec soin à la stricte observation des formalités prescrites par l'article 77 du Code civil*.

Le Sénat reçut encore, depuis, d'autres pétitions; jugeant sans doute que la circulaire ministérielle de 1863 avait dû donner à la sécurité des familles toutes les garanties désirables, il repoussa ces pétitions par l'ordre du jour. L'accueil favorable qu'il vient de faire à celle de M. de Courvol, montre que son opinion n'est plus la même; et certes les arguments formulés par les orateurs qui ont soutenu le renvoi étaient bien propres à le modifier. Ces honorables orateurs n'ont pas eu de peine à prouver que les dispositions de l'article 77, dont l'efficacité est déjà contestable en soi, deviennent, la plupart du temps, tout à fait illusoirs. Je reviendrai, en terminant, sur ce côté de la question; mais il convient avant tout d'établir que les erreurs sur la réalité de la mort sont beaucoup plus fréquentes qu'on ne le croit; puis de rechercher les moyens que la science fournit de les éviter, et d'assigner la valeur des divers signes auxquels on peut reconnaître que la vie est totalement et irrévocablement éteinte. Il nous sera ensuite facile de saisir les conséquences pratiques

qui découlent de ces considérations.

Commençons par les faits: ils sont nombreux; je me bornerai aux plus significatifs. S. Ém. le cardinal Donnet en a relaté plusieurs, dont un surtout a vivement impressionné le Sénat. "C'était en 1826. Un jeune prêtre, au milieu d'une cathédrale pleine d'auditeurs, s'affaissa subitement dans la chaire d'où il faisait entendre sa parole. Bientôt le glas funèbre tinta; un médecin déclara que la mort était constante et fit donner le permis d'inhumation pour le lendemain. L'évêque de la cathédrale où l'événement était arrivé récitait déjà le *De profundis* auprès du lit funèbre, et on avait pris les dimensions du cercueil.

"La nuit approchait cependant, et l'on comprend les angoisses du jeune prêtre, dont l'oreille saisissait le bruit de tous ces préparatifs. Il n'avait que vingt-huit ans, et sa santé, jusque-là, avait toujours été florissante. Enfin il distingue la voix d'un de ses amis d'enfance, et cette voix, provoquant chez lui un effort surhumain, amena un résultat merveilleux. Le lendemain, il pouvait reparaitre dans sa chaire." Or ce prêtre était le même qui, revêtu aujourd'hui de la pourpe romaine, siège au Sénat français; le même qui racontait cette émouvante histoire! Histoire ancienne, dira-t-on, qui remonte à quarante ans! Qu'importe, si les mêmes causes d'erreur subsistent, si la même législation et les mêmes usages sont toujours en vigueur? Beaucoup plus récemment, S. Ém. le cardinal Donnet a eu le bonheur de sauver une jeune fille qu'on allait ensevelir et qui est aujourd'hui mère de famille.

L'honorable M. Tourangin a rapporté à son tour un fait d'autant plus concluant qu'il se rap-

* Cet article est ainsi conçu: "Aucune inhumation ne sera faite sans une autorisation, sur papier libre et sans frais, de l'officier de l'état civil, qui ne pourra la délivrer qu'après s'être transporté auprès de la personne décédée, pour s'assurer du décès, et que vingt-quatre heures après le décès, hors les cas prévus par les règlements de police."

raporte à une personne d'un rang distingué, à qui les secours éclairés de la science n'avaient pas plus fait défaut que les soins assidus de ses proches, et qui cependant faillit être victime d'une méprise du même genre. "Trois médecins avaient été appelés; les expériences les plus décisives, les plus cruelles, avaient été faites. Après trente heures, la personne qu'on croyait morte n'avait donné aucun signe de vie, et on venait de décider qu'elle serait mise dans la bière. Les supplications d'une sœur de la malade obtinrent quelques heures de répit. Cela suffit pour que la vie reparût là où l'on s'obstinait à ne voir que la mort. Il fallut ensuite trois mois pour guérir les plaies faites en vue de constater la mort."

Dans un très-intéressant chapitre du second volume de son ouvrage, *Science et démocratie*, M. Victor Meunier emprunte aux auteurs les plus recommandables une multitude presque effrayante de cas de mort apparente, les uns reconnus à temps grâce à des circonstances toutes fortuites; les autres, hélas! constatés trop tard, après que la mort réelle avait mis fin aux tortures des malheureux enfermés vivants dans la tombe. Un médecin du siècle dernier, J. J. Bruhier, dans les commentaires ajoutés par lui à la thèse du célèbre anatomiste Winslow, en enregistre pour sa part cent-quatre-vingt-un, qu'on peut répartir ainsi: "Quatre personnes passèrent pour mortes et furent tuées par les chirurgiens qui en firent prématurément l'autopsie. Soixante-douze allaient être ensevelies quand elles sortirent de l'état de léthargie. Cinquante-trois furent enterrées et sortirent vivantes de la tombe. Cinquante-deux, enterrées vivantes, achevèrent de mourir sous terre."

Mais tenons-nous-en aux faits contemporains. Au mois de décembre 1852, un habitant de la commune d'Eymet (Dordogne) fut enterré après deux saignées faites sans résultat. Quelques jours plus tard il fut inhumé; ses traits étaient fortement contractés, et son cerceuil inondé du sang qui s'était écoulé par ses vaines ouvertes. Des maisons mortuaires telles que M. de Courvol proposent d'en établir en France, existent depuis longtemps dans plusieurs parties de l'Allemagne. Il résulte d'un document émané de l'administration sanitaire de Berlin que, dans la maison mortuaire de cette ville, dix personnes réputées mortes auraient été rappelées à la vie, et cela dans l'espace de trente mois, ce qui donne une moyenne de quatre erreurs par an. Qu'on juge d'après cela se qui doit se passer en France, où ces erreurs sont sans doute tout aussi fréquentes, mais où elles sont irréparables!

"Parmi les faits qu'on raconte, dit M. V. Meunier, il en est sans doute de controvés; mais combien a-t-il pu s'en produire à l'insu de de tout le monde? Quand on réfléchit à l'incertitude des signes sur lesquels on s'est fondé si longtemps pour constater la mort..., à la légèreté avec laquelle les décès sont vérifiés quand un officier de l'état civil est chargé de ce soin (et même, ajouterai-je, lorsque c'est le *médecin des morts*); à la précipitation avec laquelle ont lieu les enterrements lors des grandes épidémies ou à la suite des batailles (Winslow a déjà fait cette remarque), on est obligé de le reconnaître: si nombreux que puissent être les faits controvés, les faits réels et qui demeurent inconnus sont vraisemblablement plus nombreux encore."

Evidemment, la première condi-

tion à réaliser, pour rendre impossibles les effroyables méprises qui ont infligé à tant de malheureux le supplice d'une double mort, serait la possession d'un signe infaillible de la mort vraie. Or, d'après les doctrines de l'ancienne école, ce n'est pas un seul symptôme, mais dix-huit, qui permettraient d'affirmer qu'une personne a définitivement cessé de vivre. Tous ne se manifestent pas simultanément. Les uns se montrent immédiatement après la mort; les autres seulement quelque temps après. Les premiers, d'après M. le docteur A. Becquerel *, sont au nombre de treize. Ceux que l'ont considère comme particulièrement certains sont: l'aspect cadavérique de la face; la décoloration générale de la peau; la perte de transparence de la main et la flexion du pouce vers la paume; l'abaissement de la mâchoire inférieure; l'abolition de la sensibilité et, en général, de toutes les facultés; le relâchement des sphincters; l'immobilité absolue des parois thoraciques; l'absence de souffle nasal et buccal, et surtout la cessation prolongée des battements du cœur, constatée par l'auscultation. Les signes ultérieurs, au nombre de cinq, sont: le refroidissement du corps et la rigidité cadavérique; puis l'absence d'irritabilité musculaire, l'affaissement des parties molles, et enfin la putréfaction. Malheureusement, il est certain aujourd'hui que, de ces dix-huit signes de la mort, un seul—le dernier—est absolument infaillible. Or, il faut avouer que la conservation des corps, en quelque lieu que ce soit, jusqu'à ce que ce phénomène se produisit, serait, contre le danger des inhu-

mations prématurées, un remède pire que le mal.

Préoccupé de cette idée, un médecin philanthrope, le docteur Manni, professeur à l'Université de Rome, offrit à l'Académie des sciences de Paris, il y a quelques années, une somme de 15,000 fr. destinée à récompenser l'auteur du meilleur travail sur la question des morts apparentes. La somme fut acceptée, le concours ouvert, et le prix décerné à M. le docteur Bouchut, agrégé à la Faculté de médecine de Paris. M. le docteur Bouchut croyait avoir trouvé, dans l'absence prolongée des battements du cœur, le vrai, le seul signe immédiat de la mort. Hélas! l'expérience ne devait pas tarder à démontrer qu'il se trompait. Il ne peut rester aucun doute à cet égard lorsqu'on a lu la savante brochure de M. le docteur Jozat: *De la mort et de ses caractères*. Des faits observés par M. Jozat, il ressort cette conclusion peu consolante sans doute, mais irréfragable, que la vie peut persister à l'état latent pendant plusieurs heures chez des personnes offrant toutes les apparences de la mort, y compris l'arrêt total et prolongé de tout mouvement du cœur perceptible par l'auscultation. Le docteur Jozat cite, entre autres, l'exemple d'une dame P., qui me paraît être la même dont M. Tourangin a parlé dernièrement au Sénat. Cette dame, poussée au désespoir par la perte récente d'un enfant adoré, avait résolu de s'ôter la vie. Elle parvint à se procurer du chlorhydrate de morphine, dont elle prit 60 centigrammes. Sept heures après, on dut la regarder comme perdue: des trois médecins appelés près d'elle, deux l'abandonnèrent. Le troisième tint bon; il fit appeler son confrère M. Jozat, qui partagea bientôt avec lui la

* *Traité élémentaire d'hygiène privée et publique.*

douloureuse conviction que tout était fini. L'auscultation la plus minutieuse de la région du cœur ne révélait aucun symptôme de vie. Les topiques les plus violents n'avaient réveillé nul signe de sensibilité. Cependant la malade n'était pas morte. Les symptômes d'empoisonnement finirent par se dissiper; les blessures se cicatrisèrent à la longue, et madame P. est depuis devenue mère d'un second enfant, qui la console de la perte du premier. MM. les docteurs Depaul, Girbal, Boinet, Duchenne (de Boulogne), ont recueilli à leur tour diverses observations qui achèvent de réduire à néant la prétendue découverte du docteur Bouchut. Deux de ces observations se rapportent à des individus qui avaient été asphyxiés par le chloroforme; tout mouvement du cœur avait cessé; néanmoins on parvint à les tirer de leur léthargie en provoquant, soit par l'insufflation de l'air dans la bouche, soit par la pression méthodique des parois du thorax, une sorte de respiration artificielle. Le même résultat a été obtenu sur des enfants nouveau-nés, victimes, soit d'accidents survenus pendant l'accouchement, soit de tentatives criminelles faites pour les étouffer ou les étrangler. Evidemment si ces individus, si ces enfants eussent été abandonnés à eux-mêmes, la mort apparente n'eut pas tardé à devenir réelle. D'où il résulte, comme le remarque très-bien M. V. Meunier, que nous avons envers les morts ou ceux qui paraissent tels, des devoirs plus sérieux que ceux que nous remplissons d'ordinaire: "Il s'agirait moins de constater un décès que de ramener une vie latente; le décès se constaterait par l'impossibilité de rappeler la vie; au lieu de regarder et d'écouter, on agirait: pen-

dant qu'on examine si un homme est mort, peut-être meurt-il."

Je ne quitterai point ce redoutable problème du diagnostic de la mort, sans rappeler les intéressantes recherches de M. le docteur Collongues, relatives à un phénomène physiologique extrêmement curieux, dont cessation serait, selon lui, le signe indubitable de l'extinction de la vie. Ce phénomène est un bruit particulier, une sorte de bourdonnement continu, que chacun peut entendre en introduisant dans son oreille le bout de son doigt ou du doigt d'une autre personne. Dès le commencement du dix-septième siècle, Grimaldi en avait fait mention dans son ouvrage, *Physicomathesis de lumine*, et, conformément aux idées de son temps, il l'attribuait à l'*agitation des esprits animaux*: explication qui, soit dit en passant, ne diffère guère que par la forme de celle que donne M. Collongues: ce dernier attribuant le bourdonnement dont il s'agit aux frémisses, aux vibrations du système nerveux. Quoi qu'il en soit, M. Collongues a fait de ce phénomène une étude toute spéciale, sous le nom de *dynamoscopie*, et il a construit un petit instrument très-simple, appelé *dynamoscope*, à l'aide duquel on peut écouter et percevoir, sur toutes les parties du corps, le *son vital*. J'emploie, pour abrégé, cette expression, parce que, d'après les observations de M. Collongues, ce bourdonnement serait générale et permanent pendant la vie; il ne s'éteindrait que dix ou quinze heures après la mort: d'abord dans les extrémités, puis graduellement dans les membres, la tête et le tronc, et enfin dans la région précordiale. Lorsqu'il aurait cessé partout, la mort serait certaine, irrévocable. Quoi qu'il en soit, les recherches de M.

Collongues méritent l'attention des hommes compétents, et il conviendrait d'en vérifier les résultats dans l'enquête à laquelle va sans doute donner lieu la pétition de M. de Courvol.

J'arrive maintenant au côté legal et pratique de la question soumise à M. le ministre de l'intérieur. J'ai reproduit plus haut le texte de l'article 77 du Code civil, dont on a dit que la stricte observation suffirait pour prévenir tout accident. Il est de tout évidence que cette confiance est une pure illusion. Quelque attention et quelque conscience qu'il y mette, un officier de l'état civil, fût-il ce qu'on est convenu d'appeler un homme instruit et éclairé, ne peut être considéré comme apte à constater un décès. Il n'a point qualité pour cela. Qu'est-ce donc si c'est un homme illettré, ignorant, comme sont presque tous les maires et adjoints des communes rurales? Chacun sait du reste comment les choses se passent à la campagne. Une personne meurt,—le plus souvent, comme l'a dit M. Tourangin, "sans le secours du médecin" (était-ce une épigramme?).—La famille n'a rien de plus pressé que de se débarrasser du cadavre; le maire reçoit la déclaration; il se dérange rarement pour aller voir le corps, à moins qu'il ne plane quelque soupçon de crime ou de fraude sur ceux qui entourent le défunt; il donne, par écrit ou même verbalement, le permis d'inhumer, et l'enterrement à lieu *au plus vite*, plutôt avant qu'après l'expiration du délai légal.

Si, par hasard, le défunt n'était pas mort et qu'il fit mine de ressusciter, il risquerait fort d'être abandonné par ses plus proches parents et par ses meilleurs amis, chez qui la peur d'un *revenant* l'emporterait probablement sur les sentiments de la nature. Donc ici

nulle garantie, nulle sécurité. L'administration l'a si bien compris, elle a si bien reconnu l'incompétence des officiers municipaux en matière physiologique, qu'elle a institué, dans toutes les villes de quelque importance, des médecins dont la mission spéciale est de se rendre à domicile pour y vérifier les décès déclarés à l'état civil. Mais la visite du *médecin des morts* n'est encore, dans l'immense majorité des cas, qu'une vaine formalité. Toute l'enquête se borne à quelques questions adressées aux personnes qui ont assisté le malade, puis à l'inspection rapide du corps, devant la bouche et le nez duquel on présente, par acquit de conscience, un miroir ou une bougie allumée. En temps d'épidémie, c'est-à-dire alors qu'il faudrait redoubler de prudence, les choses se passent d'une manière encore plus expéditive. L'autorité subit, quoiqu'elle en ait, la pression de la terreur publique, et elle intervient bien plutôt pour hâter l'enlèvement et l'inhumation des corps que pour veiller à l'observation rigoureuse des délais légaux. Malheur alors à ceux que la maladie frappe hors de chez eux, dans un hôtel où leur présence deviendra un sujet de malaise, un stimulant à la fuite pour les autres voyageurs, et partant une cause de préjudice matériel pour l'aubergiste! A peine les derniers symptômes de vie auront-ils cessé que le malade sera réputé mort, et expédié dans le plus bref délai; et ce qu'on pourra lui souhaiter de plus heureux sera d'être mort en effet. "Dans ma conviction, a dit S. Ém. le cardinal Donnet, les hôtels garnis sont fréquemment le théâtre d'erreurs de ce genre, et la vie des voyageurs est ainsi sacrifiée au désir de se débarrasser au plus vite d'une présence incommode et effrayante."

Il n'est plus superflu d'ajouter que le service de la constatation des décès est confié, pour l'ordinaire, à des médecins peu fortunés, déjà avancés en âge, et fatigués par un long exercice de leur profession. J'en pourrais citer un, investi de ces fonctions dans un arrondissement de Paris, qui est un vieillard de près de quatre-vingts ans, dont la vue et l'ouïe sont fort affaiblies, et auquel manquent, non sans doute le savoir et le zèle, mais les facultés physiques nécessaires pour se livrer aux investigations délicates et patientes qu'exigent les cas de mort douteuse.

Je viens de signaler rapidement les inconvénients les plus graves de l'état de choses actuel. Quant aux réformes à y introduire, il ne m'appartient point de les indiquer. Dans les campagnes, il n'y a pas à corriger les errements suivis jusqu'à ce jour : il y a à créer tout un système de surveillance et de vérification qui, je le répète, n'existe pas. Dans les villes, même les mieux administrées, il y a sans doute encore beaucoup à faire. Je ne me prononcerai pas sur la valeur des moyens proposés jusqu'ici, tels que l'établissement des chambres mortuaires, l'ensevelissement à visage découvert, etc. J'avoue toutefois que les objections qui ont été mises en avant me semblent de peu de valeur. On a beaucoup invoqué le respect dû aux morts ; on a prétendu que l'exposition des cadavres avait quelque chose d'irréligieux. Je ferai d'abord observer que cette exposition se pratique déjà dans les morgues, qui sont bien de véritables maisons mortuaires. En outre, si l'on doit du respect à la mort, j'estime qu'on en doit bien plus encore à la vie, et que s'il est quelque chose d'irréligieux, c'est d'enterrer les gens tout vifs. Les moyens proposés

sont-ils ou ne sont-ils pas efficaces et n'entraînent-ils point de dangers pour la salubrité publique ? Toute la question est là, de quel point de vue qu'on la considère. Mais quelles que soient les mesures adoptées par l'autorité, n'oublions pas que c'est avant tout aux familles, aux amis des malades qu'il appartient de veiller sur ceux qui leurs sont chers. Que chacun donc fasse son devoir ; qu'au lieu de se laisser abattre par la douleur, on ne néglige aucun effort pour ranimer celui que la vie paraît avoir abandonné ; et qu'on ne se hâte point d'aller déclarer le décès. Ces précautions sont particulièrement commandées lorsque la mort est le résultat d'un accident, et qu'une agonie bien caractérisée ne l'a pas précédée, elles ne le sont pas moins en temps d'épidémie : c'est alors qu'on doit se tenir en garde contre les entraînements honteux de la pusillanimité. Je connais personnellement un médecin, le docteur G., qui, en 1832, fut frappé d'une attaque subite de choléra. Il était alors étudiant en médecine. Plusieurs de ses condisciples accoururent près de son lit. M. G. paraissait avoir été foudroyé par le fiéau : face cyanosée, yeux ternes et enfoncés, rigidité et froid des membres ; point de respiration, point de pouls ; tous les caractères de la mort y étaient. On fit les apprêts de l'enterrement, que les circonstances ne permettaient pas de différer. Cependant, au dernier moment, un ami de M. G. voulut accomplir une dernière tentative : il appliqua des moxas sur la région de l'épine dorsale. M. G. fit un bond sur son lit : il était sauvé ! — "Je me suis chauffé, m'a-t-il dit lui-même, avec le bois de mon cerceuil !"

ARTHUR MANGIN.

— *Le Correspondant.*

CHIENS ET CHATS, ET CÉTÉRA.

I

Je ne suis point membre de la Société protectrice des animaux, mais je mériterais d'en être : car nul n'a applaudi plus que moi à la loi Grammont ; nul ne voit avec plus de plaisir la justice régler ses comptes avec ces charretiers brutaux qui font rage sur leurs pauvres coursiers coupables d'impuissance.

Si même, au lieu de les condamner à l'amende, on leur rendait en nature les horions injustes dont ils accablent leurs bêtes, je n'y ferais aucune objection.

Ce ne serait pas de la civilisation, j'en conviens, mais ce serait de la justice, et de la meilleure.

Or qui sait si la chose ne se réalise pas de quelque autre façon ? En considérant les misères et les douleurs de ces pauvres solipèdes lorsqu'ils ont affaire à des rustres qui les tyrannisent sans pitié, soit par des travaux excessifs, soit par des coups iniques et barbares, je me prends à penser... qu'il se pourrait bien que...

— Que... quoi ?

— Tenez, le voici. Il m'est arrivé un jour qu'en me promenant sur une route quelconque, je passais côte à côte auprès d'un âne attaché à un piquet autour duquel, dans toute la longueur de la corde, il n'y avait rien à tondre. Le pauvre baudet était étriqué, pelé, à mi-chemin pour passer à l'état de tambour ; ne recevant manifestement de caresses que celles du bâ-

ton, mais à la vérité, jouissant de la manière la plus complète du "droit au travail." Naturellement je m'arrêtai pour lui souhaiter le bonjour et lui dire quelques douceurs : à la suite de quoi je lui présentai un chardon de la plus belle espèce, que le camarade croqua avec une satisfaction manifeste.

— Comment trouves-tu cela, mon vieux ? lui dis-je machinalement.

— Fort bon, me répondit-il, et de première qualité.

Je bondis en arrière...

— Ah ! tu parles, roussin ! et en français encore ! voilà du nouveau.

— Pas si nouveau que vous croyez, monsieur, car je vous ferai la confidence que, tel que vous me voyez, j'ai été homme dans mon temps, et blanchisseur de mon état. J'avais une âne que je malmenais, comme on fait de moi aujourd'hui, à coups de trique et de sabots. Le pauvre Cochonnet, — c'était son nom, — faisait carême toute l'année, et c'était dans l'intérêt du service, me disais-je pour rassurer ma conscience. En le laissant manger sans modération, je l'aurais rendu gras et lourd ; les coups de pieds et de cotrets, c'était un ébranlement salutaire, une gymnastique précieuse pour l'entretien de sa santé. Toutefois, ce dernier but ne fut pas atteint, car la pauvre bourrique trépassa avant l'heure légale ; à raison de quoi, quand ce fut mon tour de venir à trépas, mon âme fut condamnée à entrer dans le corps d'un baudet, pour y subir pendant un certain temps la

peine du talion. Trique pour trique, coup de soulier ferré pour coups de sabot, tout m'est rendu exactement, et l'on me fait bonne mesure. Tenez, voyez le camarade ci-contre, cette grande rosse efflanquée, eh bien, lui aussi est dans le même pétrin que moi. Ce pauvre Barabbas ! dans son temps il fut cocher de fiacre, et bien des fois, dans ses accès d'impatience ou d'ivresse, il faisait enclume de l'échine ou des mâchoires de ses chevaux. Dans ces cas-là seulement... mais ces cas arrivaient souventes fois, comme qui dirait une douzaine par jour. Quant au foin et à l'avoine, il avait entrepris, mais sans succès, de leur apprendre à pouvoir s'en passer. Lorsqu'à son tour il alla rendre ses comptes, son âme fut condamnée à endosser pour un temps cette vieille carcasse chevaline, dans laquelle elle passe bien des mauvais quarts d'heure. C'est un marchand de chiffons ambulante qui traîne ça, et ça s'appelle "la plus noble conquête que l'homme ait jamais faite." Quant à moi, Latruffe, me voici bientôt au bout de ma peine. Il m'a été signifié qu'elle cesserait au bout de trois jours, après qu'un homme bienfaisant m'aurait offert un chardon de bonne amitié, et c'est à vous que je devrai ça mon digne monsieur Jérôme.

—Bon ! en voilà d'une autre, et comment sais-tu mon nom, maître Latruffe ?

—Voilà, monsieur. L'autre jour, j'étais attaché sur le bord d'une route, guettant un pré, dans lequel, pas loin, des gens faisaient, vous savez, un dîner sur l'herbe. Par après, il y eut une grande demoiselle qui lisait tout haut à la compagnie dans des cahiers ; il paraît que c'était la *Semaine des Familles*. J'entendis qu'il était question d'ânes, et alors je dressai

mes deux oreilles. Mais c'est qu'en effet il s'agissait bien de nous. C'étaient des articles pleins de tendresse et de propos flatteurs pour notre espèce que j'en avais quasi la larme à l'œil. Et c'était signé : Jérôme Dumoulin. Ah ! le brave homme d'homme ! que je me dis, en voilà un du moins qui nous aime et nous honore ; je me promets bien, si quelque jour je le rencontre de lui donner, — faute de mieux, — ma bénédiction. Eh bien, quand vous m'avez abordé tout à l'heure avec des façons si amicales, je me suis dit naturellement : Est-ce que ce ne serait pas là M. Jérôme ?... alors je vous ai appelé comme ça, et je vois que je suis tombé sur le vrai.

—Mais, dira mon lecteur, bien sûr, ce n'est pas pour de bon que vous nous racontez cette histoire ? Vous ne nous ferez pas croire que cet Aliboron vous ait parlé.

Eh ! pourquoi pas ? Mais, après tout, il est possible que je me sois endormi sur le bord d'un pré, au voisinage d'une bourrique, et que j'ai rêvé ce dialogue dont vous vous étonnez, non sans quelque raison. Après tout, ce rêve du sommeil n'est pas très-différent de ceux que je fais les yeux ouverts, toutes les fois que je vois une bête de somme brutalement maltraitée par une autre qui la meurtrit du bâton ou du fouet, je me plais à me figurer celle-ci empaquetée quelque jour dans le cuir d'un cheval ou d'une âne, et à son tour caressée de la même façon. Vous voyez que je suis digne de figurer parmi les membres de la société protectrice : mais...

II

Mais... je tiens aux grands principes de 89, et d'abord à l'égalité

S'il y a une loi Grammont pour protéger les bêtes domestiques contre les hommes qui les tourmentent, j'en voudrais une autre pour protéger les hommes contre les bêtes qui en abusent, et ce dernier cas n'est que trop commun.

Par exemple, voici une foule de chiens de toute taille et de tout acabit, que MM. leurs maîtres laissent errer en toute liberté par les rues de nos villes, et en pleine canicule sans compter les chiens indépendants qui ne reconnaissent de maîtres qu'eux-mêmes. Vous apprenez que tels autres chiens sont devenus enragés, et courent encore, et que telle personne qui s'est trouvée par trop dans leur voisinage est morte dans les horreurs de l'hydrophobie. Ces messieurs, — je parle des maîtres, — s'en émeuvent-ils grandement ? Oh ! que non ! leurs chiens courent toujours en pleine liberté, au milieu d'une population mordable à merci : on lui fera seulement la grâce de lui apprendre que si elle reçoit un coup de dent de quelque chien suspect, il faudra presser la plaie, puis la cautériser, puis, etc., etc. Il y a pour cela des instructions très-sages ; pourtant la meilleure recette ne serait-elle pas d'empêcher les morsures ?

Mais, me direz-vous, n'y a-t-il pas une époque de l'année où les règlements de police vous mettent à l'abri de ce danger ? Les chiens, hors de leur domicile, doivent être tenus muselés et en laisse. Oui, très-bien, vraiment, quand ils le sont : le principe est posé ; mais on fait le pied de nez au principe. Sortons de Paris, où l'action gouvernementale est si puissante, et supposons-nous dans une menue ville de province. Là M. le maire, là M. le commissaire de police... ont des chiens qui se révoltent contre l'affiche ; là en ont une foule de gros messieurs et de petites dames,

qui n'entendent pas mettre leurs bouledogues ou leurs roquets au régime préventif : cela les ennuierait, ces pauvres bêtes et ces pauvres gens ; et il ferait beau voir un sergent de ville osant mettre la main sur un chien en contravention, propriété ou client d'un personnage "comme il faut." — Et l'impunité de ceux-ci protège tous les autres ! — Ne voici-t-il pas d'ailleurs un des docteurs de la Société protectrice qui s'insurge contre la muselière ; il atteste que cet engin préservateur est extrêmement désagréable aux bêtes qu'on en affuble : il trouve, lui, qu'il vaut mieux risquer tous les cas et toutes les conséquences de l'hydrophobie à l'endroit des humains que de faire du chagrin à l'espèce canine.

Passons rapidement sur les menus ennuis de ce vagabondage des chiens ; tels, par exemple, que les libertés brutales de ces messieurs à l'égard des bonnes et des enfants sur lesquels ils se jettent — "histoire de jouer," disent les maîtres, car "leurs chiens ne sont pas méchants." — Et si je veux repousser ces caresses à coups de pieds et de canne, en alléguant que je ne suis pas méchant non plus, chiens et maîtres le trouveront mauvais, et il me faudra rixer, sinon boxer, en pleine rue, avec ces protecteurs de la liberté... des chiens ! Un autre genre d'agréments que nous imposent ces incivilisés, ce sont les ordures dont ils parsèment insoucieusement nos trottoirs et nos paliers. Votre ménagère a balayé soigneusement le seuil de votre porte ; vous ouvrez celle-ci pour sortir, mais "l'ami de l'homme" a daigné faire là une station, et y établir une barricade que votre pied démolira, si vous n'y prerez garde... et cela peut-être sous l'œil de son maître qui pourrait être M. le commissaire ou même un gendarme. A la vérité...

III

Qu'on me permette ici une digression qui n'en est pas une.

On définit l'homme : un animal raisonnable.—Est-ce que la femme ne serait pas comprise dans cette définition ?—Oh ! mais de cette question ne vous effarouchez pas, mesdames ; le vilain sexe en porte bien d'autres dans sa besace !

IV

De l'ami de l'homme passons à l'ami de la femme, comme qui dirait de la mère Michel ou de Mme Pinterlot.

Ici je me trouve en face d'un document célèbre qui, il y a quelques semaines à peine, a vivement impressionné l'opinion publique. Qui, dans les cinq parties du monde, n'a entendu parler du fameux " Jugement des chats ? " Elle retentit encore à mes oreilles, la sentence magistrale de M. le juge de paix de F..., qui a vengé sur leurs assassins par des amendes de un à six francs, une quinzaine de chats indûment occis. Indûment !... telle est du moins l'opinion du savant magistrat, lequel a longuement et doctement motivé son arrêt, citant ses auteurs, complimentant les uns, réfutant les autres, mettant à contribution le droit romain, le vieux droit français et les discussions du conseil d'État. Bref, notre Solon a décidé ceci : Le chat, de sa nature, est un animal à la fois domestique et sauvage. En tant que sauvage, on peut, à la vérité, lui donner la chasse : mais, en tant que civilisé et domestique, il a droit de vivre et il est sous la protection de la loi. Or, attendu que la partie sauvage de son être ne permet pas de le retenir captif, qu'à ce titre il

a droit d'aller et de venir, sans que les propriétaires soient tenus de le suivre dans les gouttières ou ailleurs, que par conséquent on n'a pas le droit de sévir contre lui, sous prétexte qu'il maraude au préjudice des voisins, dévalisant leur garde-manger, quand il peut pénétrer dans les cuisines ; que ceci n'est qu'un abus accidentel, inévitable, et qui en tout cas ne saurait être passible de la peine de mort que les défenseurs se sont arrogé le droit d'appliquer aux demandeurs, condamne iceux (les gens, pas les chats), à payer telles amendes... non compris, bien entendu, les dommages intérêts au profit des quinze victimes ou de leurs héritiers.

Où, ce magnifique arrêt a fait du bruit, et il le méritait bien. Ainsi, moi qui vous parle, me voici entre trois chats, qui chaque soir viennent d'autant de points de l'horizon tendre des embuches à mes victuailles ; il nous faut prendre des précautions infinies pour les mettre à l'abri de leur convoitise : incessante faction, œil toujours au guet ; et si, à force de soins, on parvient à conserver son garde-manger intact, l'ennemi en se retirant, vous traite à la façon du Parth : si ce n'est qu'au lieu d'une flèche vous trouvez le matin, au beau milieu de votre allée de prédilection, un dépôt de toute autre nature... qui laisse l'ennemi en possession du champ de bataille.

Où sont les opprimés, éminent magistrat ? Décidément, l'homme civilisé doit-il, au nom de la Société protectrice, être la victime des instincts et des fantaisies de l'animal sauvage ? Mais non, mais non, ô illustrissime ! Au risque de vous contrarier, ce qui est bien osé de ma part, au risque, ce qui est encore plus fort, de mettre l'âme de Mme Michel en hachis, et en capilotade le cœur de Mme Gibou, je

demande une loi Grammont pour la protection des gens contre les bêtes.

Je pourrais citer d'autres espèces. Voici, par exemple, une vieille fille, qui trouve agréable d'installer dans sa maison, voisine de la mienne, un mouton ou un chevreau. Le ruminant qui s'ennuie, malgré les charmes de sa maîtresse, bêle incessamment, trois fois par minute, quelques milliers de fois en vingt-quatre heures. Est-ce qu'une pareille scie est tolérable ? est-ce que ma vie n'est pas troublée ? est-ce que la liberté de ma voisine et de son nourrisson ne violente pas, n'étouffe pas la mienne ? Et si je suis malade, souffrant, agacé, crispé, le bestial n'en aura cure, et je devrai subir de plus belle sa chanson monotone. Cela est-il juste ? Non pas, assurément ; aussi, moi vieux loup, je demande protection contre le mouton.

Autre cas : Voici une famille qui vient s'installer dans un logement contigu au mien, et avec père et mère une grande demoiselle qui passe de longues heures chaque jour à tapoter sur un piano. C'est sa manière de bêler, à elle, et qui m'amuse tout juste autant que l'autre, si ce n'est même un peu moins. N'est-ce pas pour le patient un cas de résiliation de bail ? ou plutôt pour nous éviter les frais de déménagement, je proposerai de n'admettre les pianos et les pianoteuses que dans ces régions excentriques de nos villes, où sont relégués les "établissements insalubres."

Concluons :

Je me plains de l'oppression qu'exercent contre nous, pauvrets de l'espèce humaine, "chiens et chats et cétéra." Et je demande qu'on nous garantisse contre les abus de leur tyrannie par une loi

Grammont. Une "société protectrice des hommes" ne serait pas une institution à dédaigner.

Je demande que tous les juifs errants de la race canine non muselés soient exécutés par les soins de l'autorité publique, assommés ou noyés, à leur choix. Et comme ceux-là n'ont pas dans leur poche les éternels cinq sous, ils ne pourraient tenter de corrompre les agents de l'autorité. Quant aux chiens ayant maîtres, mais trouvés en contravention, ils auraient à déposer dans le chapeau et au profit du sergent de ville une amende arbitrée par l'autorité publique.

Le tout sans préjudice d'un large semis de boulettes...

En ce qui concerne les chats, je supplie le gouvernement de ne pas ratifier l'auguste sentence de notre immortel juge de paix. Qu'il soit loisible à tout un chacun d'occire par tous moyens et sous toutes les formes les chats maraudeurs qui envahissent nos domiciles par escalade, à la charge seulement de les inhumer à nos frais, et sans obligation de recourir à l'administration des pompes funèbres.

Les chevreaux bêlants, les perroquets, et *tutti quanti*, seraient invités à se taire, sinon, à aller garnir la broche aux cuisines des hospices.

Enfin, quant aux tapoteuses, dames et demoiselles, l'affaire est plus délicate, car la recette que j'ai indiqués plus haut a ses difficultés. Tout bien considéré, j'incline du côté de la résignation et de la tolérance. Car, après tout, à côté de cette petite misère, il y a, je l'avoue... des compensations.

J'ai dit.

JÉRÔME DUMOULIN.

LE BARREAU DE PARIS.

(Voir page 91.)

Cette partie de l'histoire du barreau n'a point encore été approfondie ; tout ce qui touche au rôle de l'avocat sous la révolution est resté obscur, et ce n'est pas sans peine, nous voulons le croire, que M. Gaudry est parvenu à répandre quelque lumière sur l'attitude du barreau devant les tribunaux de cette époque. L'ordre des avocats, il est vrai, confondu avec les corporations, avait été supprimé comme elles ; mais le barreau subsistait parce qu'il tient à l'individu, à la société, ainsi qu'on l'a observé, et qu'il fait partie des garanties auxquelles tous deux ont droit de prétendre. Durant la tourmente, que devint donc la défense des intérêts privés et des personnes ? On ne saurait donner le titre d'avocats à ces hommes qui vinrent s'abattre sur la profession devenue libre, mais on doit le conserver à ceux qui, au milieu des événements, ne cessèrent d'en remplir les devoirs avec dignité. L'heure était difficile : l'ordre étant détruit, le barreau ne formait plus cette phalange compacte, serrée par les liens d'une puissante discipline qui le fortifie et le relève. C'est à ce moment que les avocats qui avaient porté cette robe dont il n'était plus permis de se couvrir, et qui étaient restés fidèles à leur profession, allaient être appelés devant les tribunaux criminels à la défense des accusés, mission

nouvelle pour eux et qui ne fut jamais plus périlleuse.

Le barreau de cette époque a-t-il failli à son devoir ? Non-seulement rien ne permet de le supposer, mais il est des faits irrécusables qui le justifient et témoignent du courage de sa parole. Ainsi Chauveau-Lagarde fut emprisonné à la suite de la défense de Marie-Antoinette. Mis en liberté en vertu d'un décret spécial de la convention, il fut arrêté de nouveau et ne dut la vie, comme tant d'autres, qu'aux événements de thermidor ; mais son acte d'accusation subsiste, et on y lit ces mots : " il est temps que le défenseur de la Capet porte sa tête sur le même échafaud." C'est assez dire que la défense de l'infortunée reine n'avait point manqué d'énergie. En outre, le barreau a excité alors des haines dont il est juste de lui tenir compte. Le tribunal révolutionnaire fonctionnait, mais pas au gré de ses créateurs : il marchait beaucoup trop lentement. Robespierre s'en plaignit au club des Jacobins ; il lui reprochait " d'avoir suivi les formes *avocatoires* et de s'être entouré de chicanes pour juger des crimes dont le germe devait être étouffé subitement. A quoi bon cette complication inutile de juges et de jurés quand il n'existait à ce tribunal qu'un seul délit, celui de haute trahison, et qu'une peine, la mort ? Il fallait que le tribunal,

au lieu de retarder la marche de la révolution par des lenteurs criminelles, fût actif comme le crime, et finit tout procès en vingt-quatre heures." En effet, jusque-là le tribunal révolutionnaire avait entendu des témoins, des défenseurs; il y avait eu non-seulement des lenteurs, mais des acquittements. Là était le mal : il fallait donc au plus vite débarrasser la justice de ces formes gênantes et importunes. Couthon présenta un projet de décret à la convention, et demanda la suppression de la défense. Que disait-il pour justifier cette mesure ? En donnant des défenseurs au tyran détrôné, et à ses complices, c'est-à-dire à tous les conspirateurs, on avait ébranlé la république. " Le tribunal institué pour les punir retentissait de blasphèmes contre la révolution et de déclamations perfides, dont le but était de lui faire le procès en présence du peuple. Pouvait-on attendre autre chose d'hommes voués par état à la défense des ennemis de la patrie ? La défense naturelle et les amis nécessaires des patriotes accusés, ce sont les jurés patriotes ; les conspirateurs ne doivent en trouver aucune." Et le décret du 14 juin 1794 fit comme le voulait Couthon ; il interdit la défense et donna aux accusés des jurés patriotes. Par là furent simplifiées les fonctions du tribunal : chaque jour il recevait du comité de salut public, marquée à l'encre rouge, la liste de ceux que Robespierre et ses complices désignaient à l'échafaud. Jusqu'où alla cette justice révolutionnaire ? On ne saurait le croire, si à son tour cette justice n'avait pas été jugée par la sentence rendue contre Fouquier-Tinville ; mais cette sentence précise les faits et il n'est plus permis de douter de l'indifférence bestiale

de ces juges, pris au hasard, qui composèrent ce hideux tribunal ; les accusés arrivaient à l'audience sans connaître l'accusation ; toute défense était interdite ; parfois les feuilles d'audience, signées en blanc, étaient remplies par le greffier à l'aventure, de telle sorte que non-seulement des accusés furent jugés sans témoins et sans pièces, mais des individus furent exécutés pour d'autres, ou sans qu'il existât contre eux de jugement. Un des chefs de la sentence suffit à expliquer tous les autres : les membres du tribunal révolutionnaire sont convaincus notamment " d'avoir fait préparer des charrettes dès le matin et longtemps avant la traduction des accusés à l'audience." La réorganisation de ce tribunal eut lieu en l'an III sur le rapport de Merlin ; le barreau fut rappelé à l'audience, et depuis cette époque aucun accusé n'a comparu en justice sans être défendu ; les avocats ont repris leur mission, non sans y être troublés parfois, mais au moins sans interruption nouvelle.

Aujourd'hui, dans l'exercice de son ministère, le barreau a libre accès devant tous les tribunaux, et, par une dernière mesure, les conseils de préfecture lui ont été officiellement ouverts. La défense est donc en possession de ses franchises, et la société peut compter sur de sérieuses garanties au regard de la justice. Tel était le vœu de l'assemblée constituante ; lorsqu'elle porta la main sur les anciens tribunaux, elle avait le souvenir de l'inhumanité de l'ancienne procédure criminelle, des prévarications dont l'affaire Goetzman avait donné un récent exemple, et de l'arbitraire de l'autorité ; contre tous ces abus, elle s'était efforcée d'armer le pouvoir judiciaire et l'avait pour ainsi dire

élevé au-dessus des autres pouvoirs. Par là elle léguait, il faut le reconnaître, une assez lourde tâche aux tribunaux modernes. Le dernier mot de cette réforme se trouvait dans une création nouvelle, œuvre hardie et vraiment grandiose destinée à soutenir tout l'édifice judiciaire sur ses larges bases, le tribunal de cassation. Il faut bien se rendre compte de l'importance de cette cour. Sans contredit, les parlements avaient leurs petites passions, leur penchant à l'aristocratie, mais ils avaient aussi leurs hardiesses à certaines heures. Si un jeune roi put lacérer leurs arrêts, il reçut de vertes sermons qui nous étonnent encore et donnent à réfléchir sur la fierté et l'indépendance de notre vieille magistrature. D'eux-mêmes, nous l'avons déjà dit, nos parlements étaient portés du côté où manquait la protection dans un ordre social sans contre-poids; à ce titre, ils ont rempli d'office le rôle d'une institution nécessaire et se sont acquis des droits à la reconnaissance publique. Que sont devenus les pouvoirs qu'ils s'étaient ainsi arrogés? Ils ont été répartis entre les divers corps de l'état et la cour de cassation, qui les domine tous dans ce contrôle qu'elle est appelée à exercer incessamment sur la rigoureuse observation des lois. En effet, les lois les plus essentielles de l'ordre public seraient impunément violées par les particuliers, par les tribunaux, par le pouvoir, si au-dessus de tout et de tous n'existait un corps indépendant chargé de redresser les décisions de toutes les juridictions inférieures, d'arrêter les empiétements du pouvoir, et de maintenir d'un bout à l'autre du pays l'unité de la législation, cette première condition de l'égalité entre tous les citoyens devant la justice. La

cour de cassation ne doit donc pas être confondue avec les tribunaux en général. Ainsi que le faisait ressortir Duport en exposant le système de la nouvelle organisation judiciaire à l'assemblée nationale, " Cette institution n'entre pas dans le plan judiciaire proprement dit. C'est une partie, une pièce pour ainsi dire, de la constitution générale, faite pour la maintenir et la consolider; ce n'est pas un dernier terme de juridiction, c'est un moyen de contenir tous les pouvoirs constitués et de les ramener au but de leur institution."

La cour de cassation est-elle bien demeurée ce ressort vigoureux que nos pères ont placé au milieu de nos institutions pour en affermir l'action et en régulariser le mouvement? On a critiqué cette conception de l'assemblée constituante, ou plutôt on a dit qu'en passant par certaines modifications, au nombre desquelles on a cité la nomination directe des magistrats par le pouvoir lui-même, cette conception ne répondait que d'une manière imparfaite à l'idée première des constituants; on a signalé la flexibilité de ses doctrines et le désaccord de ses interprétations. Dans les décisions de ce tribunal suprême, a-t-on dit, que de tâtonnements, que d'hésitations et de dissidences! Au milieu de ces conflits d'opinion, quel est le sens de la loi, et que peut-on penser de questions résolues tantôt dans un sens, tantôt dans un autre? Ces incertitudes de la cour régulatrice n'ont-elles pas grandement affaibli le prestige de son autorité auprès des autres cours de justice? Ces critiques sont sévères, et peut-être dépassent-elles le but. Dans tous les temps, on s'est efforcé d'appeler à ce poste élevé les premiers magistrats du pays, ceux qu'une grande science ou un grand talent

y avait en quelque sorte désignés dans l'opinion publique, et somme toute c'est bien là que la compétition est le moins redoutable : la médiocrité qui parviendrait à tromper la vigilance du pouvoir et à escalader ce dernier échelon de l'avancement judiciaire serait fort découragée au milieu de ces pères conscris du droit, et y fera toujours une assez triste figure. D'où viennent donc ces oscillations de jurisprudence, ces timidités de jugement qui alarment si vivement certains esprits, et, selon eux, fausseraient le jeu des institutions sociales? Daguesseau voulait trouver dans le magistrat un homme éminemment honorable, et notre magistrature a bien ce caractère ; mais il ne séparerait pas la probité de la fermeté. Un jeune magistrat de la cour de Paris s'efforçait naguère de mettre en relief ces deux qualités essentielles du juge et rappelait à la magistrature que c'est à elle, au milieu des affaissements de l'opinion publique, de relever le moral du pays par la courageuse droiture de ses décisions* ; quels que soient les temps et les régimes, la justice, comme la religion, doit planer dans sa sérénité au-dessus des mobilités et des corruptions de ce monde. Or avant tout, selon le vœu de l'assemblée constituante, la cour de cassation doit veiller avec soin à la conservation des libertés publiques et se placer, dans l'interprétation de la loi, à ces points de vue élevés qui peuvent échapper aux autres tribunaux placés plus près du tourbillon des passions et des intérêts ; c'est à elle de ramener les juridictions qui flechissent et s'égarant. On a regretté qu'elle fût parfois ramenée à l'interprétation libérale de la loi par les cours inférieures ;

mais comment la blâmer de revenir sur ses pas le jour où une erreur lui paraît manifeste ? Ne serait-il pas plus regrettable qu'elle persistât à fermer les yeux sur une erreur reconnue ? Après cela, on ne saurait en vouloir à ceux qui ont trouvé là un encouragement à penser que la cour de cassation n'avait pas statué sans esprit de retour sur de graves questions qui ont tenu le pays en émoi, et que son dernier mot n'était pas dit, par exemple sur le secret des lettres, sur les bulletins électoraux, sur d'autres questions vitales pour la presse et l'indépendance communale. En cela, ils augurent favorablement de certains revirements de date récente. Et à propos du secret des lettres M. Gaudry a voulu rappeler comment s'était prononcé à cet égard le parlement par l'un de ses derniers arrêts ; il a rapporté les énergiques paroles de Delamalle, qui en avait fait une question d'ordre public. " Une lettre, disait-il, dans sa plaidoirie, est sous la protection de la société entière. Où fuir, où chercher un asile, si l'on ne peut plus confier ses intérêts, ses pensées, ses chagrins, ses douleurs dans des lettres, sans craindre de fournir des titres à l'adversaire, des preuves à l'accusateur, des armes à l'ennemi, qui pourra s'en emparer ? " Et le parlement donna raison à Delamalle. Ces paroles, prononcées en 1789, eurent assez de retentissement pour que l'assemblée constituante presque aussitôt mit le secret des lettres au rang des premières garanties de l'ordre social.

Mais à son tour le barreau n'aurait-il pas à formuler des vœux et à solliciter la révision de plus d'un arrêt de cette cour dans l'intérêt de son indépendance ? De tout temps, il a réclamé le droit de composer son tableau et de se régler lui-même. Si on lui demande la raison de cette

* Discours de M. l'avocat-général Sémart, prononcé devant la cour de Paris le 3 novembre 1865.

prérogative, il répond qu'il n'est point une corporation, qu'il est un ordre, qu'il remplit une mission sociale, et que, pour la remplir utilement, il doit à la société une garantie sans laquelle toutes les autres seraient illusoires. Or cette garantie, il l'a placée dans l'honneur de la profession : être instruit ou éloquent ne suffit point à qui veut porter la robe. En premier lieu, l'avocat doit être intègre, et à cet endroit l'ordre a des susceptibilités et des scrupules dont il a la prétention de rester seul juge. En conséquence, pas d'appel quand une demande d'admission au tableau a été rejetée. A ceux qui eussent trouvé cela étrange, M. Dupin s'était chargé de le faire comprendre dans un de ses réquisitoires les plus sensés. Des postulans écartés par un conseil de discipline s'étaient adressés à la cour du ressort. Cette cour avait-elle le droit d'imposer au barreau une confraternité repoussée? Non, répondit M. Dupin : la loi veille sur les corporations ; c'est au barreau de veiller sur lui, parce qu'il relève non de la loi, mais de lui-même. A l'exemple des parlemens, la cour de cassation reconut en effet que l'ordre des avocats est maître de son tableau. C'était en 1850. A dix années de là, le savant procureur-général est réfuté par un des membres de son parquet ; la cour revient sur ses pas ; les arrêts de 1850 sont entamés par ceux de 1860, et les droits séculaires du barreau sont remis en question.

Cependant M. Dupin avait raison de le dire, c'est grâce à son autonomie que le barreau s'est maintenu et a rempli sa mission en traversant tous les gouvernemens et tous les régimes. M. Pinard a vanté sa fermeté sous le premier empire ; à cette époque, que fût-il devenu sans ses vigoureuses traditions ? Des deux cent deux avocats qui composaient le tableau de Paris, trois seulement

avaient voté pour cette forme de gouvernement. Ce fut même un spectacle assez curieux que la réserve de ces quelques hommes au milieu d'une sorte d'enivrement presque général. Que voulaient-ils donc ? Regrettaient-ils la royauté ou la révolution ? L'écrivain a posé la question sans pouvoir la résoudre. Peut-être ne regrettaient-ils ni l'une ni l'autre. Il était facile de voir, par le consulat, que l'empire ne marchait guère vers la liberté. Or, sans la liberté, que devient la parole dans les tribunaux ou à la tribune, que devient la justice ? Le barreau a toujours fait grand cas de Montesquieu, et il put alors se rappeler sa remarque : "il n'y a point d'autorité plus absolue que celle du prince qui succède à la république, car il se trouve avoir toute la puissance du peuple qui n'avait pu se limiter lui-même. Aussi voyons-nous aujourd'hui les rois de Danemark exercer le pouvoir le plus arbitraire qu'il y ait en Europe." Rien n'était plus vrai et ne fut mieux justifié. Après la tribune, la presse fut réduite au silence ; restait le barreau qui ne pouvait être détruit, mais qu'on pouvait comprimer par une habile réglementation : il fut donc réglementé. On a remarqué toutefois dans la législation impériale une lacune fort expressive pour le barreau, et il est juste d'en tenir compte : on connaît ce code de préséances où tous les corps de l'état eurent un costume prescrit et une place marquée pour les cérémonies publiques. Ce code ne parla point du barreau, et par son silence reconnut que les avocats ne dépendent à aucun titre du pouvoir, qu'ils ne sont ni des agens ni des fonctionnaires, et ne doivent assister à ces cérémonies qu'avec la foule. Ce fut à peu près le seul hommage rendu à une institution qui fuit la pompe et n'a rien à faire là où tient à se montrer sous une vaine prédo-

minance le bras de l'autorité. La chaleureuse sympathie avec laquelle le barreau accueillit l'avènement de la restauration était donc bien naturelle ; elle s'annonçait comme le retour de la liberté politique, de la légalité ; le barreau et le pays cette fois marchaient ensemble, et leur union devait survivre à l'heure où éclateraient de regrettables malentendus. Aussi, quand le gouvernement revint en arrière et voulut faire sortir de la charte la censure, les privilèges et leur cortège, trouva-t-il sur la brèche le barreau escorté ou suivi de la magistrature, tous les deux ayant les sympathies publiques. Ce fut le commencement de la grande lutte judiciaire, qui a marqué cette époque à laquelle la magistrature doit encore sa popularité, et le barreau la meilleure page de son histoire. "Jamais il n'y eut accord plus complet et plus sincère qu'à cette époque, observe M. Pinard, entre le monde et le barreau, trop souvent séparés, moins dans la réalité que dans l'apparence." Le terme de cette lutte, la révolution de 1830, fut comme une nouvelle étape pour le barreau. A partir de ce moment, il s'apaise et rentre dans le mouvement purement contentieux des affaires. La cause de la liberté était gagnée, que pouvait-il demander de plus ? Le barreau s'était franchement rallié au gouvernement. Dans le livre qui retrace l'histoire du barreau sous la monarchie constitutionnelle, les vives allures de ceux qui le représentaient avec tant d'honneur, de ces hommes aux aspirations libérales, au souffle glorieux et puissant, sont plus d'une fois rappelées avec un sympathique regret. Ces hommes, que sont-ils devenus, et quels seront leurs successeurs ? quelle est la jeune école du barreau ? Et cette question inspire à l'auteur des réflexions assez sombres. Est-il bien vrai cependant que nous marchions à une décadence

certaine ? Sans doute il a manqué à la jeune école deux choses qui avaient préparé l'éducation et les mœurs du barreau de la restauration et de 1830, la tribune et la presse, et par la force des évènements ses regards ont dû s'abaisser sur les horizons plus restreints des débats d'intérêt privé ; mais dans cette sphère même le barreau de Paris ne franchira jamais certaines limites. Le jour où pour lui "finirait l'art et commencerait l'industrie," il aurait cessé d'être ; or il ne saurait périr. Grâce à Dieu, l'art n'est pas perdu ; de grands maîtres sont encore là qui remplissent, on peut le dire, vaillamment leur mission ; ils ont lutté avec courage, en attendant les secours de la tribune et de la presse, pour les libertés en péril. Le barreau n'est donc point sans enseignement ; il n'est point non plus sans garanties contre l'affaiblissement qu'on redoute, et ces garanties, il les trouvera toujours dans les vigoureux ressorts de son autonomie, dont les mystérieuses origines se confondent avec celles de la société elle-même, dans ces puissantes règles de discipline que Liouville s'est efforcé de mettre en relief, et qui sont tout à la fois pour l'avocat les traditions de l'honneur et l'honneur de ses traditions.

Quel est en dernière analyse le contingent de ces diverses publications ? Malgré les aperçus nouveaux qu'elles nous fournissent, elles laissent attendre des travaux plus complets sur le barreau de Paris, soit dans le passé, soit dans le présent. Parmi ces livres, celui qui touche de plus près à l'époque actuelle nous fait assez bien connaître Dupin, Marie, Paillet, Bethmont ; mais c'est trop peu d'esquisser seulement les profits de Berryer, Odilon-Barrot et Jules Favre. Quelques autres physiognomies, MM. Hébert, Dufaure, Senard, Léon Duval, Plocque, Desmarest, exigeaient aussi un trait

particulier. A un autre point de vue, une histoire générale du barreau est encore à faire : elle devrait envisager non-seulement le barreau de Paris, mais celui de toute la France, dans son œuvre sérieuse et forte, dans sa mission sociale mesurée à la hauteur des nécessités publiques. Une fois portée à ces sommets, l'étude du barreau ne serait plus même une étude particulière à la France, elle franchirait rapidement les frontières, elle préparerait entre les barreaux de tous les points de l'Europe une sorte de solidarité fondée sur un

besoin qu'éprouvent tous les peuples, celui de la justice. La première idée de cette confraternité internationale s'est assez nettement dégagée du banquet de Londres. Elle contribuerait à répandre dans les pays si nombreux encore où règne l'arbitraire ce profond sentiment du droit de la défeuse, qui peut enfanter des miracles et à réellement quelque chose de divin, puisque partout où il pénètre il lui est donné malgré les chaînes et les bourreaux, de triompher de l'injustice et de la force.

JULES LE BERQUIER.

LETTRES PARISIENNES.

Février 1866.

Tout Paris s'est fort ému de la menace qui lui a été faite de mutiler le jardin de Luxembourg, pour cause d'économie municipale : les parisiens sont un peu artistes de nature et les intérêts matériels, malgré les tendances du siècle, ne sont pas ce qui les occupe exclusivement. Il leur faut du pain, sans doute, mais surtout, des spectacles, et l'un des spectacles qu'ils affectionnent le plus c'est un peu de verdure fraîche, des fleurs, la vue du ciel : L'ouvrier se fait un jardin sur sa fenêtre, le négociant a, hors barrières, un petit vide-bouteille où sa famille va s'ébattre les dimanches et fêtes ; la noble passe huit mois de l'année dans ses terres de province, les banquiers occupent les châteaux voisins de Paris qu'habitaient jadis les conseillers au Parlement, les libraires ont des maisons de campagne échelonnées sur la route de Paris à Versailles. Seuls les littérateurs et les étudiants résidant, pour la plupart aux abords du Luxembourg, n'ont que ce lieu de promenade pour toute villé-

giature. C'est sous ses frais ombrages qu'ils vont rafraîchir leur tête fatiguée du travail de la pensée, et chercher des inspirations ; et l'on voudrait leur en retrancher la plus belle partie !... Oh ! non ce n'est pas possible... Cela ne doit pas être ! A l'instant une foule de pétitions se sont couvertes de signatures pour protester contre cette mutilation. Les plus indifférents ont pris fait et cause : ceux qui jusqu'alors dédaignaient comme une Thébaidé cette promenade délaissée par la *Fashion*, ont tout-à-coup semblé en apprécier la valeur, et jamais le Luxembourg ne s'est vu aussi fréquenté. C'est qu'on ne connaît souvent tout le prix d'un bien que lorsqu'on est menacé de le perdre.

Espérons que l'Edilité aura égard à d'aussi énergiques protestations et que nous conserverons intacte la plus belle de nos promenades parisiennes !

Retraçons en peu de mots, l'histoire du palais et du jardin du Luxembourg :

Le palais a été construit sur l'emplacement d'une grande mai-

son, accompagnée de jardins, que Robert de Harlay de Sancy avait fait bâtir vers le milieu du XVI^e siècle; le duc de Piney-Luxembourg l'acheta et y ajouta en 1583, et les années suivantes, plusieurs pièces de terre contigües. Enfin cette propriété fut achetée, en 1612, par la reine Marie de Médicis, qui l'étendit encore par plusieurs acquisitions de terrains environnantes.

Sur ce vaste emplacement, la veuve de Henri IV conçut le projet de faire élever une demeure royale et de l'entourer de jardins somptueux. Les fondements en furent jetés en 1615 par Jacques de Brosse, qui reçut l'ordre d'imiter, autant que le terrain pourrait le permettre, le palais Pitti, de Florence; les travaux furent poursuivis avec tant d'activité qu'en peu d'années cet édifice fut achevé.

Le palais du Luxembourg est un des plus beaux monuments qui existent dans ce genre. Le Bernin avouait qu'il n'en connaissait point qui pût lui être préféré.

Il devait d'abord porter le nom de *Palais Médicis*; mais la reine Marie l'ayant légué à Gaston d'Orléans, son second fils, ce prince voulut qu'il s'appelât *Palais d'Orléans*. Toutefois il ne conserva ni l'un, ni l'autre de ces deux noms; l'ancienne habitude prévalut, et l'on continua à l'appeler *palais du Luxembourg*.

Echu depuis pour moitié à Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse du Montpensier, il lui fut abandonné, moyennant la somme de 500,000 livres. Une transaction faite en 1672 le fit passer ensuite à Elisabeth d'Orléans, duchesse de Guise et d'Alençon, laquelle en fit don au roi en 1694. Ce palais fut depuis occupé successivement par la duchesse de

Brunswick et par Mlle. d'Orléans, reine douairière d'Espagne. Enfin, étant rentré dans le domaine royal, à la mort de cette princesse, il fut donné par Louis XVI, en 1779, à Monsieur, depuis Louis XVIII, qui l'habita jusqu'en juin 1791.

Pendant la Terreur le Luxembourg fut changé en prison d'arrêt; et sous la constitution de l'an IV, le Directoire le choisit pour sa résidence et le lieu de ses séances. Il y resta, depuis le 5 novembre 1795, jusqu'à sa suppression, le 10 novembre 1799. Le 24 décembre de la même année, le Sénat conservateur fut organisé, et on lui destina le Luxembourg, qui avait été occupé au commencement du consulat par les chefs du gouvernement.

Le Sénat y tint ses séances jusqu'en 1814, époque à laquelle le *palais du Sénat conservateur* changea son nom en celui de *palais de la Chambre des Pairs*.

Pendant les quelques mois d'anarchie qui suivirent la chute de Louis-Philippe, le gouvernement provisoire s'établit au Luxembourg, et l'éditeur Pagnerre, secrétaire de ce gouvernement improvisé, élut domicile, avec sa femme et ses enfants dans les appartements aux boiseries dorées qu'avait habité la reine Marie de Médicis. Depuis le nouvel empire le palais, restauré, est devenu le siège du Sénat. L'hôtel contigü, appelé *petit Luxembourg*, est la résidence du président de cette assemblée.

Le musée du Luxembourg est une collection de tableaux, officiellement destinée à réunir les chefs-d'œuvre de l'art contemporain. Précieux complément à la collection des tableaux anciens, précédemment réunis dans les galeries du Louvre et provisoirement dé-

posés au palais de l'Industrie aux Champs Élysées.

Revenons au jardin de Luxembourg :

Le milieu du terrain qu'il occupe formait, comme l'ont prouvé plusieurs fois des découvertes d'antiquités, l'emplacement d'un camp romain, établi près de Lutèce au temps de l'empereur Julien.

Le jardin de Luxembourg est, comme le palais, l'œuvre de Jacques de Brosses et ne lui fait pas moins d'honneur. En 1793 ou 1794, on se servit pour l'agrandir de l'enclos du couvent des Chartreux, sur lequel on construisit aussi des ateliers d'armes. Après la Terreur ces ateliers furent abattus, mais on conserva la pépinière des Chartreux, qui, considérablement agrandie et activée avec le plus grand soin est devenue la plus délicieuse retraite que jamais jardin public ait pu offrir aux rêveurs aimant à s'écarter de la foule.

A la fin de l'an 1795 la convention fit planter l'avenue grandiose qui s'étend du grand parterre à l'Observatoire, offrant en perspective ce monument dont l'axe, par la plus heureuse coïncidence, s'est trouvé absolument le même que celui du palais élevé par de Brosse.

Et c'est cette majestueuse allée, qu'il s'agirait de détruire pour la livrer à l'exploitation !

Cette avenue était la promenade favorite de Châteaubriand, qui, habitué aux grandes scènes de la nature ne se complaisait que là où il voyait de la splendeur et de la majesté. Tous ceux qui désiraient contempler les traits de cet homme célèbre n'avaient qu'à se trouver à une certaine heure de l'après midi dans l'avenue de l'Observatoire, ils étaient sûr de l'y voir passer.

La partie du jardin qui avoisine

le palais est un parterre entouré de plates-bandes, au milieu duquel règne un grand bassin octogone avec jet d'eau. Des terrasses bordées de balustrades et recourbées en pente douce ceignent le parterre et sont autant de promenades qui le dominent. A droite s'étend une profonde futaie percée d'allées, qui sont en berceau ; à gauche sont aussi des polygones de futaies, dont le plan est légèrement incliné et d'où l'on domine l'ensemble du jardin. L'avenue de l'Observatoire sert de prolongement au parterre. De riches et somptueuses écoles de rosiers sont distribuées à diverses places, et les talus qui tapissent le pourtour du parterre sont encore une plantation de rosiers magnifiques. A droite de l'avenue de l'Observatoire on voit l'immense pépinière du Luxembourg et un jardin qui appartenait à l'École de médecine ; à gauche est un vaste terrain enfoncé, de forme triangulaire, où l'on tient école de la culture des arbres fruitiers.

Parmi les sculptures qui décorent ce jardin, la plupart ne sont pas sans intérêt pour l'histoire, car elles représentent les princesses et les héroïnes qui ont illustré notre pays.

Forcée d'abrégier cette petite étude qui ne doit avoir ici que les proportions d'une rapide esquisse, nous ne pouvons qu'inviter parisiens et étrangers à venir contempler par eux-mêmes tout ce qu'offre de remarquable cette splendide promenade ; et, joignant notre faible voix à la voix si puissante de toute la population parisienne, nous supplions nos gouvernants de nous laisser jouir en paix de notre cher Luxembourg !

J.-M. DE GAULLE.

—La Correspondance des Familles.

UNE NUIT DANS UN WORKHOUSE.

(Voir page 76.)

III

J'ignore s'il existe un règlement en vertu duquel les chambrées des vagabonds sans asile sont fermées après une certaine heure, mais avant qu'une heure eût sonné notre dortoir était au complet. Le dernier retardataire avait signalé son entrée par un pas seul des plus grotesques. Sa couverture sur les épaules, en guise de manteau, il s'avança les bras arrondis, en pirouettant sur lui-même et en chantant avec des grâces forcées :

C'est moi le lion qu'on admire
De Pall-Mall à Piccadilly.

couplet qui obtint un succès désopilant. Ce gentleman sortait d'un spectacle de pantomime (où sans doute il avait appris sa chanson). Trop pauvre pour payer une chambre où passer la nuit, il avait eu tout juste de quoi prendre un billet de paradis dans un petit théâtre où il s'était, paraissait-il, fort amusé, à en juger par la manière flatteuse dont il parlait du clown de l'endroit. La Colombine était moins bien cotée dans son appréciation. "Elle avait l'air d'une vraie grue et manquait complètement de *chic*." La malheureuse actrice toutefois n'eut pas à subir longtemps la critique de son Aristarque, car l'Aristarque et ses auditeurs ne tardèrent pas à s'endormir. Je doute néanmoins que le sommeil d'aucun de ces messieurs fût bien profond. A chaque

instant on entendait l'un ou l'autre des dormeurs s'agiter sur sa pailasse et à mesure que la nuit s'avavançait les accès de toux devenaient de plus en plus fréquents.

C'était là certes une des faces les plus tristes de toute cette aventure. La conversation était horrible sans doute, les histoires racontées plus horribles encore, et sauf certains propos d'une révoltante infamie arrivés à mes oreilles et dont le souvenir indigne encore tout mon être, je ne sache rien d'aussi hideux que cette chanson ignoble dont j'ai parlé, avec son chœur bestial vociféré par une douzaine de gosiers en délire ; mais du moins de tels tableaux ont encore cela de bon, qu'en allumant l'indignation dans les veines ils font taire le sentiment, par l'espèce de dégoût furieux qu'ils inspirent, tandis que cette toux répétée, cette toux constante de malheureux demi-nus, à peine abrités par une toiture de hangar et couchés sur une litière de paille épaisse de six pouces, voilà qui met au cœur une pitié profonde. J'entendis là toutes les variétés de toux qu'il est donné d'entendre : la toux rauque et profonde, la toux brève et sèche, la toux nerveuse, la toux périodique, dont les accès, semblables à un jappement répété, reviennent à intervalles réguliers comme le marteau sur le timbre d'une horloge ; la toux qui sort de larges poitrines, celle qui s'échappe de poitrines rétrécies, tout cela

se succédant à tour de rôle de minute en minute. Un des jeunes réprouvés de mon voisinage immédiat toussait d'une façon si grotesque, qu'on eût dit la hache d'un charpentier façonnant une poutre. De temps en temps je me pris à tousser moi-même, ce qui ne laissait pas d'ajouter un peu au malaise moral dans lequel me plongeaient ces bruits lugubres. Si tristes que fussent cependant ces bruits de mauvaise augure, ils faisaient oublier du moins quelles espèces de misérables étaient ceux qui, si rapidement, façonnaient ainsi pour eux-mêmes les abords du cimetière des pauvres. Je ne m'attendrissais guère, à vrai dire, sur ceux de ces chenapans que la maturité des années n'avait fait que rendre un peu plus pervers, mais les jeunes, des garçons comme Kay, si infâmes qu'ils fussent en réalité, qui donc ne se serait senti le cœur navré en voyant ce que le froid, la faim et le vice avaient fait de leurs quinze ans ! et il y avait là des enfants au-dessous même de cet âge !

A deux heures et demie, alors que tout le monde dormait ou du moins en avait l'air, Daddy entra et nous compta à voix basse : " Un, deux, trois, quatre," et ainsi de suite. Puis trouvant le seau vide (il était presque plein à neuf heures et demie quand j'étais arrivé), il alla fort judicieusement le remplir et se donna même beaucoup de peine pour retrouver le pot d'étain qui servait de coupe commune et que le dernier venu avait, dans un accès de gaieté, jeté à l'autre bout de la salle. J'aurais dû dire plus tôt que le seau en question était tout près de ma tête ; de sorte que j'étais très-bien placé pour étudier l'un après l'autre ceux de mes camarades qui venaient s'abreuver à la fontaine,

absolument comme ces animaux sauvages dont parlent les voyages en Afrique. Le seau rempli, Daddy s'en retourna et ne reparut plus jusqu'au matin.

Il s'en fallait encore de quatre heures et demie qu'il fût sept heures, l'heure du lever, et jamais de ma vie le temps ne me parut s'écouler plus lentement. J'entendais sonner l'horloge de la paroisse voisine, puis celle du palais du Parlement, puis le timbre d'un affreux coucou niché quelque part dans l'établissement. La paroisse annonçait l'heure la première, gracieuseté dont je lui suis encore reconnaissant ; Westminster venait ensuite ; le coucou, lent comme un honnête habitant de la forêt Noire, retardait d'une bonne minute. Cette différence de soixante-secondes me paraissait, je le déclare, une criante injustice à mon égard. Si les employés de la maison, me disais-je, allaient prendre leur temps comme ce lourd Allemand ! Cela ressemble à une plaisanterie, mais une minute est quelque chose pour un homme couché sur la pierre, alors que la froide bise d'une nuit d'hiver lui souffle sur la face.

Trois heures ;—quatre heures ;—et pas d'autres ressources pour tromper le temps que d'observer, à la lueur vacillante d'un bec de gaz, les corps épars d'une bande de misérables parias de la société humaine allongés sur le sol. Au bout de quelque temps, je m'aperçus qu'on peut se faire à la vue de ses semblables étendus autour de soi comme des cadavres dans une station de chemin de fer après une rencontre de trains. La plupart des dormeurs, en effet, étaient en ce moment ensevelis sous leur couverture comme sous un suaire : à peine si l'on voyait passer la tête de quelques-uns, coiffée d'un mou-

choir de cotonnade, comme moi, ou d'une casquette graisseuse.

Cinq heures sonnèrent, puis six heures. Alors m'arrivèrent des bruits du dehors,—bruits cent fois les bienvenus,—puis commença la vie réelle de la journée. Une demi-douzaine de cloches de fabrique appelaient les ouvriers au travail; mais mes compagnons n'étaient pas des travailleurs et ils continuaient de ronfler. A travers la fente béante du rideau, les étoiles se laissaient voir encore brillantes sur la teinte sombre du ciel, mais cela n'empêchait pas qu'en somme il était bel et bien six heures du matin. Je sentais mes poings se crispier en songeant au maudit coucou avec ses soixante secondes de retard, car je caressais l'espoir de voir dans une heure ma longue faction terminée et ma tâche volontaire accomplie. Quelques instants plus tard, j'entendis des portes s'ouvrir et se fermer; puis, un peu plus tard encore, la voix de Daddy, qui causait dans la cour avec un autre oiseau matinal de son espèce; alors je saisis distinctement le mot *paquets*. Qu'il me sembla doux à l'oreille ce mot! Il me tardait d'avoir mon paquet, mon délicieux habit marron, mon humble mais chaud gilet de tricot, mon gros pantalon de velours à côtes et ma liberté.

"Ding!" c'est l'heure qui sonne à l'horloge du workhouse. "Alions éveiller notre monde," cria Daddy. J'étais déjà debout,—je veux dire sur mon séant,—désireux d'assister à la résurrection de tous les fantômes empaquetés que j'avais autour de moi. Mais la cloche eut beau s'agiter, moi seul répondis à son appel. Les fantômes en question comprenaient bien son langage, mais tous faisaient la sourde oreille et d'une voix endormie l'envoyaient à tous les diables.

Ils ne bougèrent que quand deux des indigents à poste fixe dans la maison se présentèrent à la fente de la toile portant des paquets. "Numéro 32! Numéro 28!" crièrent-ils. J'avais, moi, le numéro 34. Cependant ni le 32 ni le 28 ne semblaient fort pressés de profiter de cette bonne fortune d'être appelés les premiers. Il fallut revenir trois fois à la charge pour qu'ils se décidassent à donner signe de vie; encore fut-ce d'un ton insolent et brutal qu'ils répondirent: "Est-ce que vous ne pouvez pas flanquer cela par ici?—Flanquez-nous d'abord votre chemise et votre billet!" repartit l'un des hommes aux paquets. Sur cette observation, le numéro 28 se leva, se dépouilla de sa chemise d'emprunt et la jeta dans la cour avec l'étiquette de bois, en retour de quoi son paquet lui fut jeté de son côté.

Un peu de temps se passa avant qu'arrivât le tour du numéro 34. Cette circonstance me permit d'observer à loisir mes voisins. Les honnêtes pauvres diables dont j'ai parlé plus haut s'empressèrent de se vêtir dès qu'ils purent avoir leurs hardes; mais les mauvais sujets y apportèrent beaucoup moins de hâte. Les uns se mirent à fumer une pipe matinale pour se préparer aux fatigues de leur toilette; d'autres, nus comme des vers, préludèrent au déballage de leurs habits par une chasse à divers insectes que je me dispenserai de nommer.

Mon tour vint enfin, et échangeant ma chemise et mon billet contre mon ballot, j'endossai bientôt vite mes vêtements, qui, malgré leur aspect misérable, étaient cependant plus propres qu'ils n'en avaient l'air. Deux minutes après, j'avais quitté la salle et j'étais dans la cour. Quelques-uns de mes

camarades de nuit, de ceux que j'appellerai "les honnêtes gens," y faisaient cercle autour d'un seau d'eau, dans lequel ils se débarbouillaient tant bien que mal, s'essayant la figure avec le bout de chiffon qu'ils pouvaient avoir sur eux ou, au besoin, avec le rideau de toile de notre dortoir.

Trente minutes s'étaient écoulées depuis le réveil, et la majorité des hôtes de passage du workhouse étaient levés et habillés. Je remarquai cependant qu'aucun des jeunes garçons n'était encore debout, et il me parut qu'il y avait quelque règlement s'opposant à ce qu'ils s'habillassent dans le dortoir commun, car Daddy sortit de la salle de bain où les paquets avaient été déposés, et cria: "Maintenant quatre garçons!" Aussitôt quatre pauvres petits misérables, les uns avec leur couverture sur les épaules, les autres complètement nus, traversèrent la cour tout grelottants et entrèrent dans la salle de bain. "Quatre autres!" cria bientôt après Daddy; et tous les enfants passèrent ainsi successivement.

Quand tout le monde fut habillé, les jeunes garçons portèrent les couvertures dans le magasin de Daddy, et les internes de l'établissement entassèrent les paillasses contre la muraille. Comme je crois l'avoir dit plus haut, la salle où nous avions dormi servait à la fois de chambre à coucher, d'atelier de travail et de salle à manger. Or, il était impossible de se mettre aux manivelles et de les faire manœuvrer commodément avant que toute la literie fût rangée.

Le déjeuner cependant précéda le travail; mais avant qu'il parût, plusieurs d'entre nous eurent le temps de s'ennuyer. Pour ma part, je n'avais pas grand appétit; mais autour de moi étaient une

douzaine de pauvres diables que, évidemment, la faim tourmentait. Ils étaient venus la veille après la distribution du pain, et peut-être n'avaient rien mangé depuis vingt-quatre heures. Les plus honnêtes étaient de ce nombre. Quand au plus grand nombre des chenapans, leur gaieté ne tarissait pas: ils fumaient, riaient, juraient et faisaient mille méchants tours, dont tout l'esprit consistait à victimiser quelqu'un. Il se trouvait parmi nous un individu qui n'avait qu'une jambe. Lorsqu'il était entré dans la chambre, il était coiffé d'un chapeau noir qui donnait un certain air respectable à son accoutrement de drap noir, usé jusqu'à la corde. Tous ses habits lui avait été restitués par Daddy; mais il lui manquait son chapeau, et le pauvre infirme le cherchait clopin-clopat dans tous les coins, appuyé sur sa béquille. C'était un homme timide, avec une voix douce, et quand il avait demandé à quelque mauvais drôle "s'il n'avait pas vu un chapeau noir quelque part," et qu'on lui avait répondu: "Non," il ripostait immédiatement par un "Je vous remercie" qui avait le don d'égayer fort l'assistance. A la fin, l'un des vauriens alla droit à lui, avec un rire effronté sur le visage, et, lui tendant une bande de feutre, large de trois ou quatre pouces carrés: "Serait-ce, lui dit-il, quelque morceau de cela que vous auriez perdu, papa?" Le boiteux examina l'objet. "C'est le bord de mon chapeau! s'écria-t-il; oh! que c'est mal!"

Et le pauvre homme s'éloigna les larmes aux yeux.

Après trois bons quarts d'heure passés à flâner et à grelotter, nous vîmes entrer l'employé chargé de surveiller le travail. C'était un homme de six pieds, à la tournure martiale, au regard vif, aux yeux

gris, dans lesquels se lisait aussi clairement que sur une affiche en grosse capitales cet avis : " On ne plaisante pas ici ! " Il s'avança au milieu de nous, et ses yeux gris nous comptèrent en une seconde. " Dans la cour tout le monde ! " commanda-t-il ; et nous allâmes nous masser dans la cour. Là, nous restâmes à grelotter durant vingt autres minutes, au bout desquelles apparut un garçon boulanger avec un grand plateau de bois chargé de morceaux de pain semblables à ceux que nous avions reçus la veille au soir. Le plateau fut consigné aux soins d'un solide gaillard, pris parmi les irréguliers de l'établissement, et qui alla se placer à côté du surveillant du travail, à la porte du dortoir-atelier. Alors nous rentrâmes tous sur une file, et chacun en passant reçut un morceau de pain. Ayant pitié, j'imagine, de mon air décontenancé, M. le surveillant me donna mon morceau et m'octroya une autre grosse tranche par-dessus le marché.

Le pain dévoré, on commença à demander " du gruau " à grands cris. Le bruit s'était répandu au dehors que, à partir de ce même matin, il y aurait une distribution de gruau au déjeuner, et la salle retentissait du cri : Du gruau ! du gruau ! Personne n'avait donné à entendre qu'il n'y en aurait pas, mais le gruau passait, semble-t-il, pour une concession extraordinaire, et ces gens se montraient intraitables dans leurs exigences. Aussi, après quelques minutes d'attente vaine, commencèrent à invectiver le surveillant de la plus abominable façon, le traitant de filou, de voleur, de lâche, etc. Des gamins l'insultaient dans un langage de ruisseau et, le regardant sous le nez, l'envoyaient, sans broncher, à tous les diables. Le surveillant demeura

rait impassible, ne répondant pas un mot, ne laissant pas voir le moindre signe d'impatience, et quand il lui fallait parler, le faisant avec le plus grand sang-froid.

Il y eut un formidable hourra ! lorsque à la fin apparut dans deux seaux le breuvage tant désiré. Sur l'un d'eux flottait, en guise de cuiller à potage, une petite casserole en fer-blanc, avec un bâton adapté au manche. Des gamelles jaunes nous furent données avec des cuillers de fer. " Rangez-vous le long du mur ! " cria le surveillant. Nous obéîmes avec un ensemble et une promptitude dignes d'éloges, et alors chacun de nous reçut à peu près la valeur de trois quarts de pinte du fameux liquide. Je fus enchanté d'avoir le mien, parce qu'il échauffait ma gamelle et que j'avais les mains engourdis de froid. J'en goûtai une cuillerée par contenance, et je m'étonné plus que jamais de l'estime dans laquelle il était tenu par mes confrères. C'était une décoction affaiblie de farine d'avoine et d'eau, amère et sans la plus petite pincée de sel pour en relever le goût : mais c'était chaud, et, pour cette raison peut-être, le mets fut tellement apprécié, que je n'eus aucune peine à persuader un des honnêtes individus de la bande d'accepter ma part.

Il était alors huit heures passées, et, comme je savais que chaque homme devait à l'établissement une certaine somme de travail avant sa sortie, j'avais hâte de commencer. Le travail que nous avions à faire était de tourner les manivelles. Les manivelles, comme il a été expliqué déjà, s'appliquaient à une série d'axes de fer traversant le dortoir et allant mettre en mouvement, de l'autre côté du mur, les meules d'un moulin à farine. La tâche n'est pas rude.

Les individus de passage (j'entends ceux qui ne sont pas internés dans la maison) ont, pour payer l'abri qu'ils ont reçu durant la nuit, à moudre à eux tous quatre boisseaux de blé (*boisseau* est le terme adopté, mais je ne suis pas sûr de la contenance de cette mesure). Au plafond est fixé un timbre adapté au mécanisme général; ce timbre sonne à chaque mesure moulue, de sorte que les travailleurs savent où ils en sont de leur tâche. Mais les tourneurs de manivelle sont aussi paresseux que grossiers. Dès que nous fûmes à l'œuvre, le surveillant se retira, nous laissant faire à notre fantaisie, fantaisie dont l'exercice n'eut plus d'autre correctif que la visite accidentelle du meunier, un homme faible et incapable de se faire obéir. Une ou deux fois, celui-ci se montra sur la porte: "Allons, mes enfants, disait-il, timidement, un peu de courage!" puis il disparaissait.

Le résultat de ce défaut de surveillance, qui m'eut dégoûté en tout temps, m'était alors littéralement odieux. Aussitôt que le meunier s'en allait la moitié au moins de la bande quittaient les manivelles et faisaient ce que bon leur semblait. Les uns se vautretraient sur leur pailleasse et fumaient, les autres raccommodaient leurs habits. J'en remarquai un qui s'était fait perruquier au bénéfice d'un gentleman sorti de prison moins récemment sans doute que maître Kay, et dont les cheveux, par conséquent, avaient eu le temps de repousser. Il y avait trois tailleurs, deux d'entre eux, assis sur les pailleasses, raccommodaient leurs propres vêtements; le troisième opérait sur le fond du pantalon d'un de ses amis, allongé à plat ventre à cet effet. D'où venaient les aiguilles? Je l'ignore; quant au fil, ils le tiraient d'étoupes

que les gamins étaient occupés à peigner dans un coin. D'autres flâneurs se promenaient, les mains dans les poches, discutant les nouvelles du jour et jouant de mauvais tours au petit nombre des travailleurs. Une plaisanterie de haut goût, fort appréciée de la galerie, consistait à prendre un bout de chiffon, à l'enduire de cambouis aux axes des manivelles et à l'appliquer inopinément sur l'œil de quelqu'un.

La conséquence de tout ceci, c'est que les meules tournaient peu ou point. Lorsqu'elles s'arrêtaient tout à fait, le meunier entraînait, les amateurs de sieste quittaient leurs pailleasses, les tailleurs suspendaient leur couture, les fumeurs dissimulaient leurs pipes, et chacun reprenait son poste. Les manivelles se remettaient à tourner avec fureur, et les exhortations du meunier se perdaient dans un torrent d'invectives ou dans un chœur improvisé, tel que celui-ci :

Aux branches d'un prunier
 Nous pendrons le meunier,
 Nous pendrons le meunier,
 Hourra! hourra!
 Alleluia! etc.

C'est avec des refrains de cette espèce que les vauriens égayaient leur courte ardeur au travail. Bien courte, en vérité; car, à peine le meunier parti, les pailleasses étaient réoccupées, les pipes ralumées, et les aiguilles marchaient de plus belle. Pendant ce temps, la partie honnête de la troupe suait sang et eau aux manivelles, pressée de finir la tâche et de quitter la maison, pour se mettre en quête d'un travail plus profitable; mais les vagabonds de profession en prenaient à leur aise. Je suis convaincu que, si le travail avait été convenablement surveillé, les quatre mesures de blé eussent été moulues dans l'es-

pace d'une heure et demie. Au train dont allaient les choses, quand le timbre eut sonné pour la quatrième fois, que la porte de la cour nous fut ouverte, et que nous fûmes libres de partir, il était onze heures passées.

J'avais vu ce que je voulais voir ; je m'échappai joyeux par les rues.

Le soleil éclairait en plein mon peu recommandable accoutrement et faisait ressortir mes haillons dans toute leur laideur ; mais je me sentais le cœur épanoui. Quelques pas encore, et j'aperçus, rangé le long du trottoir et m'attendant, le même véhicule qui m'avait déposé là quatorze heures auparavant. Le directeur de la *Pall Mall Gazette* dut remarquer avec quelle légèreté j'enjambai le marchepied. Il me semble le voir encore tranquillement assis dans le coin de gauche, parcourant nonchalamment le *Times*, et si cruellement irréprochable dans sa tenue de gentleman. Mais, bien que je lui en voulusse de la propreté de ses habits, comme je fus heureux de retrouver un visage ami ! et comme je lui sais gré encore de ce flacon de xérés qu'il avait eu la bonne idée d'apporter pour me remettre de mes longues heures de veille, de fatigue et de jeune !

Aprésent que j'ai terminé mon récit, il me revient à l'esprit nombre de petits incidents qui m'ont échappé en l'écrivant. J'aurais dû parler de deux calmes personnages d'un âge mûr, qui, au milieu de toutes les trivalités nauséabondes qui se débitaient, discutaient, eux, tranquillement sur les mérites de la langue anglaise, l'un d'eux montrant une admiration spéciale pour le mot *kindle* "l'un de ces vieux mots, disait-il, qui conservent le mieux l'empreinte de leur origine saxonne." Il y eut aussi, en dehors du jeu de la proscription des

jurons, d'autres jeux innocents, celui, par exemple, des premières et dernières lettres ; puis le jeu des mouvements muets, lequel amena une dissertation sur les sourds-muets, leur manière de converser à l'aide de signes, et, à ce propos, une historiette fort étrange dans la bouche du sacripant qui la raconta. Comme j'ai assez bonne mémoire, je vais essayer de vous la dire à peu près ainsi que je l'ai entendue :

"Il y en a beaucoup de ces sourds-muets, disait le narrateur. Quand j'étais gamin, j'étais au workhouse de Stepney,—vous savez bien, Stepney ?—et, les jours de sortie, j'allais voir ma vieille mère, qui demeurait dans le village. Un jour, une femme de la maison me dit comme ça, dit-elle : "Est-ce que tu ne passes pas devant l'école des sourds-muets, quand tu t'en vas chez vous ?—Oui, que je lui dis.—Pour lors, qu'elle me dit, dit-elle, voudrais-tu entrer et me faire une commission pour ma petite fille qui est là à cette école ?—Tout de même," que je fais. Me voilà parti. Je frappe ; on me fait entrer, et je dis la commission que j'avais, et on me montre la petite pour qui la chose était. Une gentille petite moutarde ! Les voilà qu'ils lui disent la commission, et qu'elle se met à faire toutes sortes de signes et de croix comme ça avec ses doigts. "Qu'est-ce qu'elle fait donc là ? que je demande.—Elle vous parle, qu'ils me disent.—Oh ! oh ! que je dis, qu'est-ce qu'elle peut donc bien me jaser ?—Elle dit comme ça, disent-ils, que vous êtes un bon garçon d'être venu lui parler de sa mère, et qu'elle vous aime bien." C'est ça que j'ai ri ! "Ah bien, que je dis, elle n'a pas besoin de me remercier pour cela." C'était tout de même :

une belle petite enfant ! Je restai là un bon bout de temps, et je me promenai avec elle dans le jardin. Devinez ce qu'elle fait ? La voilà qui regardait toujours les boutons de ma veste, qui étaient en cuivre, tout reluisants, avec le nom de la maison dessus, et qu'elle trouvait que c'était beau. Ma foi ! moi, j'ai pris mon couteau, et je lui en coupé quatre. Mais, vous ne savez pas ! quand je les lui eus donnés, elle était si contente, qu'elle a voulu aussi une des boucles jaunes de mes souliers ! Eh bien ! vous me croirez si vous voulez, je lui ai donné la boucle aussi. " Et quand tu es rentré, remarqua un des auditeurs, tu as dû attraper un fier poil ! — Ne m'en parle pas ! " On m'a envoyé coucher sans souper, et on m'a flanqué des coups de trique par-dessus le marché, parce que je ne voulais pas dire ce que j'en avais fait." Le lendemain, comme on me menaçait encore d'une volée, ma foi ! je n'ai pas été si brave ; j'ai été trouver le maitre, et je lui ai tout conté. Gageons que vous ne devinez pas ce qu'il a fait. Eh bien, mes bons, il m'a donné des boutons neufs et une autre boucle, sans dire mot, et j'ai eu mon dîner et mon souper comme les camarades."

La morale de tout ceci, mon cher lecteur je vous laisse le soin de la tirer vous-même.

La curieuse relation qu'on vient de lire a paru tout d'abord en trois parties dans la *Pall Mall Gazette* les 9, 10 et 11 janvier dernier. Reproduite aussitôt par le *Times* et d'autres journaux, elle a fait sensation dans le public anglais et provoqué des manifestations en faveur des indigents sans abri, recueillis la nuit dans les

workhouses. Divers comités s'en sont émus, et des enquêtes ont été faites. Les défenseurs de l'administration ont accusé d'exagération et de sentimentalité le récit du collaborateur de la *Pall Mall Gazette* ; mais on n'a pas été, dans tous les cas, jusqu'à déclarer controuvés les faits qu'il contient. Avant même que la fin de ce récit eût paru, l'inspecteur des établissements de bienfaisance, M. Farnall, a cru devoir aller de sa personne au workhouse de Lambeth. Voici en quels termes il a rendu compte de sa visite :

" J'ai inspecté, aujourd'hui 13 janvier, les salles destinées, dans ce workhouse, aux indigents sans abri, salles que j'avais récemment trouvées convenables et suffisantes, et que je déclare encore telles. Toutefois, j'ai à appeler l'attention du comité sur le fait que le directeur de l'établissement, lorsque les salles sont trop pleines, est dans l'habitude de consigner les derniers venus dans le hangar de la pompe, endroit tout à fait impropre à cette affectation. Je prie donc le comité d'ordonner au directeur d'avoir à renoncer immédiatement à cette pratique. Si les salles reconnues bonnes sont insuffisantes, il est du devoir du comité de faire loger les gens en excédant soit dans quelques pièces du workhouse, soit dans les maisons *ad hoc* du voisinage, ou du devoir du directeur de les adresser aux bureaux de secours. Ce devoir est clairement indiqué aux comités par M. Villiers, président du *Poor Law Board*, dans une circulaire qui remonte à plusieurs mois. "

L'auteur des articles de la *Pall Mall Gazette* a répondu, de son côté aux appréciations optimistes de M. l'inspecteur Farnall.

" Le rapport de M. Farnall, après sa visite de samedi au work-

house de Lambeth, dit-il en manière de *post-scriptum* à la dernière partie de son récit, semble vouloir donner à entendre que ce qui a été décrit ici est une simple irrégularité accidentelle. Soit; mais une irrégularité qui enferme une quarantaine d'individus dans un antre pareil, tout juste la nuit où le hasard y amène quelqu'un désireux de voir et de juger, est probablement une irrégularité fréquente; elle est infâme dans tous les cas. Et dans les autres workhouses, comment les choses se passent-elles? M. Farnall ignorait ce qui se faisait en ce genre à celui de Lambeth; or, c'est le hasard seul qui m'a fait choisir celui-là plutôt qu'un autre pour ma visite. Sait-il ce qui se passe dans les autres? S'il tient à se renseigner, je pourrai peut-être l'y aider par ce simple *nota bene*: Mes compagnons de chambrée discutèrent un moment pendant la soirée sur les mérites respectifs des divers workhouses de la capitale, et l'avis général fut que ceux de Tottenham et de Poplar étaient les plus mal tenus de Londres. Est-il vrai, comme je l'ai entendu déclarer, que, dans l'un de ces établissements, les pauvres de passage couchent sur des planches nues, sans paillasse ni matelas d'aucune sorte?

“ Un mot pour conclure: Pour peu que M. Farnall ait le désir de connaître les choses encore plus à fond, je tiens à la disposition de ses oreilles des horreurs infiniment plus révoltantes que tout ce qu'on a lu dans mon récit. ”

O. S.

Depuis que notre collaborateur a ajouté cette note à l'article de la *Pall-Mall Gazette*, il s'est produit à Londres quelques incidents nou-

veaux. Les workhouses ont reçu deux sortes de visites: d'abord les visites officielles des commissaires du bureau des indigents et de quelques délégués d'une autorité supérieure. Il a été généralement constaté que les abus dénoncés avaient lieu presque dans tous, même dans celui de Stepney, qu'on avait signalé comme le plus convenablement administré de tous. Dans ledit workhouse de Stepney, l'inspecteur avait convoqué les *gardiens* ou administrateurs en assemblée consultative, et avec lui s'était introduit un de ces sténographes que le *Times* envoie partout où ils peuvent trouver matière à un rapport intéressant sur les questions à l'ordre du jour. La séance était ouverte, lorsque le journaliste fut aperçu dans un coin, faisant déjà courir sa plume sur le papier. “ Quel est ce gentleman? demanda-t-on. — Un Reporter! ” A l'énoncé de cette qualité les gardiens se récrient: on le prie de s'éloigner jusqu'à ce qu'on lui fasse dire s'il peut rentrer. Mais, au bout de quelques minutes, le secrétaire va lui annoncer que la délibération est secrète. Naturellement, le journaliste a écrit au *Times* que les gardiens du workhouse de Stepney n'ont rien de bon à apprendre au public. Le *Times*, naturellement aussi, jaloux des privilèges de la presse, demande, dans un article spécial, que les administrateurs des workhouses soient remplacés.

Mais ces établissements ont reçu une autre classe de visiteurs. Le *casual* amateur de la *Pall-Mall Gazette* a trouvé des imitateurs qui ont voulu, eux aussi, passer une nuit avec les indigents sans asile. Or, les administrateurs recommandent à leurs employés une double surveillance et l'expulsion impitoyable de tous les faux vagabonds. Quelques-uns même ont la prétention

tion de les traduire, ces singuliers intrus, devant les tribunaux, comme ayant réclamé un secours auquel ils n'ont pas droit et violé la sainteté du domicile. Un M. Greenhall s'est attiré, à la suite d'une visite de ce genre, une admonestation du tribunal de police de Marlbo-

rough street. Le juge lui a même dit qu'il serait en droit de l'envoyer en prison, mais qu'il le trouvait assez puni par l'expérience d'une nuit passée en mauvaise compagnie, et par les avanies que lui avait fait subir le surveillant du workhouse.

(N. D.)

— *Revue Britannique*

CHRONIQUE DU MOIS.

PARIS, 31 mars 1866.

Si un étranger, amené des confins du monde, eût été jeté brusquement il y a quelques semaines au milieu de notre civilisation, et placé, spectateur ébahi, devant le tourbillon effréné des plaisirs et des mascarades de la grande ville, il se fût demandé chez quel peuple le hasard l'avait conduit ; puis, réfléchissant au raffinement du luxe et à tous les excès étalés sous ses regards, il se fût dit : “ Je contemple évidemment une civilisation qui tombe ; je me trouve au sein d'un peuple amolli et dégradé dont un ardent sensualisme est devenu le seul culte : quelque temps encore, et de cette nation corrompue il ne restera plus rien qu'une abjecte poussière ! ”

Si le même étranger n'eût au contraire abordé que ces jours derniers nos rivages, et qu'après avoir traversé nos cités paisibles et recueillies, il fût entré hier dans l'immense capitale au son joyeux des cloches, ne se fût-il pas dit, en voyant la foule envahir les temples, les hommes se grouper au pied des autels, les enfants et les femmes s'agenouiller pour la prière : “ Le hasard a guidé mes pas chez un peuple religieux, où tous adorent Dieu, où fleurissent les vertus mâles et fécondes, où la jeune génération s'élève entre la double lumière du précepte et de

l'exemple. Ce peuple est grand et noble, et appelé sans doute à d'incomparables destinées ! ”

Les deux tableaux sont bien contraires, bien opposés de nature et de couleur, et cependant qui oserait dire qu'ils n'aient pas l'un et l'autre une large part de vérité ? Ce peuple qui se ruait au plaisir, il y a quelques semaines, comme Tacite dit que les Romains abaissés de son temps se ruiaient à la servitude et à la honte, c'est le peuple qui se pressait hier à la porte des églises, autour des chaires, devant l'image du divin Crucifié. Paris est la ville des étonnants contrastes. Quand on la voit se précipiter aux distractions malsaines et boire avec frénésie à la source des plus grossières jouissances, on est tenté de désespérer d'elle. Mais quand on découvre tout ce qu'elle cache de croyance et de charité, quand elle s'éloigne des théâtres fermés ou déserts pour aller recueillir dans les quarante paroisses et les deux cents chapelles éparses dans ses murs les enseignements sévères de l'Évangile, l'espérance revient ; on se dit que le matérialisme n'a pas tout gangrené, que la somme du bien l'emporte encore sur celle du mal, et que s'il eût suffi de dix justes pour sauver l'antique Sodome, les trésors de justice mêlés aux turpitudes et aux misères du

temps pourront fixer les regards de Dieu !

On a souvent et beaucoup parlé de la semaine sainte à Rome ; il y aurait un tableau non moins imposant, et peut-être plus instructif, à tracer de la semaine sainte à Paris. Que dans la capitale du monde catholique, au siège séculaire de la Papauté, l'immortel souvenir de la passion du Sauveur soit entouré de pompe et d'éclat, c'est un fait simple et naturel. Mais quelle signification n'acquerraient pas les témoignages de foi donnés en ces mêmes jours au sein de la capitale du monde profane, de la ville éblouissante qui a mérité le triste surnom de Babylone moderne ! Combien les milliers d'hommes, savants, magistrats, professeurs, lettrés, hommes de plume et d'épée, jeunes gens, peuple et aristocratique, groupés autour du P. Félix, et, le matin de Pâques, recevant de ses mains émues la consolation et la force ; combien la foule attirée à Saint-Roch par un disciple de Lacordaire, à la Madeleine par un autre éloquent dominicain ; combien cette multitude recueillie qui remplit les sanctuaires des quartiers laborieux, Saint-Merry, Saint-Paul, Saint-Eustache, Saint-Laurent ; combien ces ouvriers en blouse, ces patrons, ces pauvres et ces riches qui viennent, le vendredi saint, écouter le drame sublime du Calvaire et poser leurs lèvres sur la Croix ; combien ces manifestations naïves et populaires du dimanche des Rameaux qui nous montrent la palme de buis attachée, comme un signe protecteur, à toutes les voitures qui sillonnent la cité ; combien ces incidents et ces détails touchent et saisissent plus le cœur que l'empressement des cent mille touristes qui vont à Rome contempler un spectacle ! Là-bas, c'est la curiosité

qui admire la splendeur. Ici, c'est la foi qui se réveille et l'âme qui se retrouve ; c'est une population saturée de doctrines perverses et de lamentables exemples qui garde malgré tout en elle le fond de ses vieilles croyances, et qui affirme noblement sa conviction religieuse en face du sophisme et de la débauche !

N'était-on pas, il y a quelques jours, tenté de se croire à la veille même de cette belle réconciliation du Protestantisme avec le Catholicisme, en entendant, sous la coupole en fête du Palais-Mazarin, la voix magistrale du plus illustre des fils de Calvin parmi nous défendre la papauté, et rendre à cette institution sacrée le plus loyal et le plus éloquent hommage ? Tout le monde a lu le discours de M. Guizot et ce passage plein de grandeur où l'éminent philosophe qui a médité cinquante ans sur l'histoire de la civilisation parle si magnifiquement du siège immuable de Pierre et des tombeaux des martyrs ; mais qui pourrait traduire le geste énergique et l'accent profond qui donnaient à ce magnifique langage tout son caractère et toute sa portée ?

Et après cet impartial témoignage d'une haute raison, n'aurait-on pu s'imaginer encore entendre un coreligionnaire à l'émouvant récit des derniers jours d'Ampère, mort dans la foi chrétienne, mais non consolé, comme on l'a dit par erreur, par la voix suave et pénétrante de ce charmant et sympathique abbé Perreyve, mort lui-même un an plus tard à Paris, après un séjour de quelques mois près des mêmes amis qui avaient consolé les derniers moments d'Ampère.

La distance n'est pas aussi longue qu'on pourrait le supposer au premier coup d'œil de la nuit au jour et de l'erreur à la vérité. La lu-

mière se fait peu à peu dans les âmes, une aube heureuse et souriante semble se lever à l'horizon intellectuel, les derniers nuages commencent à fuir avec les derniers préjugés, et peut-être avant la fin du siècle un grand embrasement réjouira-t-il le monde !

En Angleterre, d'incessantes et précieuses conquêtes nous rapprochent de cette solution rêvée, et les journaux britanniques nous apprennent hier le retour d'un des docteurs les plus distingués de l'université d'Oxford, le révérend Philippe Gurdon, qui vient d'abjurer l'anglicanisme avec sa femme et ses quatre enfants. Il a fait sa première communion dans l'église de l'Oratoire de Londres, et, touchant détail ! il a reçu l'hostie sainte des mains de son frère aîné, qui l'avait précédé dans la foi catholique et qui est prêtre de la congrégation de Saint-Philippe de Néri !

Enfin, une circonstance solennelle a mis tout récemment en lumière le sentiment des Américains à l'égard de la Papauté, et l'on demeure frappé du ton de respect et d'admiration sympathique qui éclate dans le langage des compatriotes de Washington. C'est à Rome que la scène s'est passée pour la célébration d'un anniversaire justement cher à tous les citoyens américains, celui de la naissance du fondateur de leur liberté. Tous les enfants des Etats-Unis présents à Rome se sont rassemblés pour fêter cette date mémorable, et on ne saurait lire sans une satisfaction particulière et sans une secrète espérance le discours du président, portant la santé du Saint-Père. Qu'on écoute ces paroles éloquentes, dignes d'être méditées :

« Nous n'avons à nous mêler ici ni de foi religieuse ni d'opinions

politiques ; nous envisageons les choses comme elles sont. Dans cette cité merveilleuse où nous trouvons tant à admirer, où des ruines et des monuments gigantesques nous entourent, je regarde avec émotion cette figure si calme et si majestueuse assise sur le siège pontifical, ce siège des longs âges, qui subsiste tandis que tant d'empires s'écroulent et que tant de dynasties disparaissent.

« Tranquille, austère, sublime et plein de confiance quand autour de lui tout est confusion, le Saint-Père va droit son chemin. Avec peu d'argent et quelques hommes armés, il maintient le grand dépôt qui lui a été confié. S'appuyant sur son Dieu, il reste ferme et croyant, advenue que pourra !

« Nous avons tous lu dans notre jeunesse ce que l'on rapporte de ces nobles sénateurs de la vieille Rome, qui, lorsque les Barbares eurent donné l'assaut à la Ville éternelle, restèrent assis avec une dignité calme sur leurs chaises curules, au milieu du Forum, prêts à faire le sacrifice de leur vie, si besoin était, mais non pas à abandonner leur poste.

« Plus sublime encore nous semble l'attitude du saint vieillard qui occupe actuellement le siège pontifical, et qui, ne prenant conseil que de son devoir et de sa foi, demeure ferme et sans trouble au milieu de la tempête grondant autour de lui. Quelles que soient les différences d'opinion, il est impossible de ne pas admirer la grandeur de ce caractère fidèle au devoir et à la conscience. »

Ces nobles paroles auront un écho de l'autre côté de l'Atlantique, et il est permis d'espérer qu'elles ne seront pas perdues pour l'avenir.

VALENTINE.

NOUVELLE.

(Voir page 10.)

TROISIÈME PARTIE.

I

Paul arriva dans sa ville natale le matin, à l'improviste, sans avoir annoncé son retour. La première personne qu'il vit en rentrant chez lui fut son père, qui lui tendit la main par un mouvement affectueux et spontané.

—Tu as eu raison de nous revenir, dit M. de la Fosse ; ta mère va être bien heureuse. Viens vite l'embrasser.

Dès que madame de la Fosse l'aperçut, elle poussa un cri de joie.

—Paul ! dit-elle ; mon cher Paul !

Puis, après une longue et douce étreinte, elle ajouta :

—Ah ! comme il est... fatigué !

Elle eut sur les lèvres un autre mot, et l'explosion de sa tendresse fut comme étouffée par cette triste révélation. Mais madame de la Fosse s'efforça de ne rien laisser paraître de ce qu'elle éprouvait. D'un regard rapide elle interrogea son mari. Elle semblait lui dire :

—Mes yeux me trompent-ils ? As-tu remarqué combien Paul est changé ?

Le colonel comprit ce coup d'œil. Dans son empressement à conduire Paul près de sa mère, il

n'avait pas observé les ravages produits sur son fils par le séjour de Paris. Il fit son possible pour rassurer sa femme par une contenance calme, souriante.

—Éh bien?... reprit madame de la Fosse sans oser questionner directement.

—Ah ! ma mère, s'écria Paul qui ressentait déjà la bienfaisante influence du toit paternel, que je suis heureux d'être de retour !

C'était, en même temps, un moyen d'é luder les explications. Il ne pouvait guère en donner. Pendant un instant, il resta pensif, accablé. Il se demandait s'il devait raconter à son père la catastrophe de M. du Chantenet ? Mais c'eût été aussi raconter à son père la sienne. Il résolut d'attendre, d'écrire à Paris pour avoir des nouvelles du baron et de ses filles. En songeant à tout ce qu'il laissait derrière lui de larmes, de sang, de honte et d'illusions perdues, Paul laissa échapper du fond de sa poitrine un profond soupir de tristesse et de découragement.

—Tu es bien fatigué, Paul ! dit M. de la Fosse qui jugea préférable, à cause de sa femme, d'interpréter ainsi ce grand soupir.

—Oh ! oui, mon père, répondit Paul ; bien fatigué !

Et madame de la Fosse répétait tous bas :

—Pauvre enfant ! comme il est changé !

Il est bien rare, en effet, qu'on puisse tenter des entreprises pareilles et demeurer frais et rose. Généralement, et à part quelques exceptions, la Bourse n'embellit pas ceux qui passent par les engrenages de cette terrible machine. Paul était aminci et amaigri comme s'il eût été pressé et étiré par un laminoir. Sa peau était légèrement jaunie. Des rides sillonnaient son front si uni et si blanc auparavant. Sa bouche pincée, pâle, avait une expression de souffrance pénible à voir. Ses yeux étaient caves, et leur flamme brillait par intermittences comme une dernière lueur sur un incendie éteint. Très-soigné d'habitude dans sa mise, ses vêtements et son linge portaient à présent des traces d'incurie que la poussière du voyage accusait encore plus fortement, sans la justifier. Aussi abattu d'âme que peu soigné de corps, on voyait que Paul n'avait plus grand souci ni de lui-même ni des autres. Il se laissait aller, comme ces épaves que le courant emporte ; sur les ondes de sa destinée, sa volonté devenait impuissante à le diriger. Son père et sa mère ne lui demandèrent plus s'il avait réussi, s'il était content de son voyage, toute sa personne disait assez que non. Il ne voulut ni boire, ni manger, ni dormir. Il ne témoigna qu'un seul désir : aller immédiatement au Fayan.

—Ah ! je comprends, dit madame de la Fosse avec un doux et indulgent sourire. Valentine...

—Valentine ! interrompit Paul comme si on eût réveillé sa douleur en sursaut.

Puis il ajouta :

—Elle est au Breuil ? Elle se porte bien ?

Il n'écouta même pas la réponse.

A Paris, dans les plus folles angoisses de la lutte, la jeune fille avait toujours plané au-dessus de lui comme un astre tutélaire. Mais à présent qu'il était revenu près d'elle il lui semblait qu'il n'avait pas diminué mais augmenté la distance. Valentine n'était plus pour lui qu'une de ces froides étoiles qui brillent dans des lointains infinis, et dont on n'espère plus se rapprocher. Il n'avait plus qu'un but, le but des malheureux qui ont eu la faiblesse de mêler l'ivresse à la coupe de l'infortune : dormir, oublier, être oublié, supprimer le plus longtemps possible le cours de la vie et de la pensée.

—Et mes chiens, dit Paul, comment vont-ils ?

Puis il ajouta intérieurement :

—Ceux là, du moins, ne me demanderont pas d'où j'arrive et ce que j'ai fait.

Il oubliait, l'ingrat, que ses parents ne s'en informaient point. Ils le recevaient comme l'enfant prodigue, toujours bien accueilli d'où qu'il vienne.

—Nous comptons, dit M. de la Fosse, nous fixer bientôt au Fayan.

—Pour la naissance de ma petite sœur, ajouta Paul.

—Oui, mon fils, dit madame de la Fosse. Ton père m'a proposé d'y retourner dès demain. Et à moins que ton retour...

—Ah ! qu'il ne change rien à vos projets, ma mère, s'écria Paul. Voulez-vous me permettre de vous précéder dès aujourd'hui ?

—Va, Paul ; tu dois avoir besoin de repos. Veux-tu la voiture ?

—Non, ma mère ; gardez-la.

—Un cheval ?

—Merci.

—Paul ira à pied : cela le délassera ; dit M. de la Fosse qui, par sollicitude pour sa femme, tentait d'adoucir le contre-coup du

chagrin trop visiblement écrit sur les traits de son fils.

Celui-ci ne tarda pas à se mettre en route.

— Ah ! s'écria douloureusement madame de la Fosse dès qu'il fut parti, mon pauvre fils !

Les sources de sa souffrance se rouvraient, et elle coulait à flots, maintenant, entraînant avec elle les forces vitales. A diverses reprises et durant l'absence de Paul, en causant avec Valentine, avec M. du Breuil et M. de la Fosse, en voyant son fils aborder résolument sa profession d'avocat, puis en lisant ses lettres de Paris si pleines de confiance en l'avenir, elle s'était persuadée que le bonheur de Paul ne serait pas compromis. Mais Paul était revenu et ses illusions de fortune semblaient disparues, et il se montrait malgré lui plus triste, plus désespéré qu'il ne l'avait jamais été.

— Ah ! se disait cette malheureuse mère en se tordant les mains, si je pouvais mourir !... Je sauverais Paul !

Puis une autre voix impérieuse et écoutée lui répondait :

— Tu ne peux pas mourir. Dieu t'accorde deux enfants ; tu dois compte à Dieu de leurs deux existences.

Heureusement pour cette excellente mère, ou plutôt pour cette mère, car toutes les épithètes sont bien faibles et bien pâles lorsqu'il s'agit de qualifier l'amour maternel, M. de la Fosse ne quittait pas sa femme d'un instant. Cet homme probe et bon avait en lui des trésors de dévouement et de tendresse. Chose belle et rare, il excusait son fils. Il lisait dans son âme et il l'adorait encore. Il pardonnait ces impatiences maladroites, ces tentatives folles et mystérieuses sur lesquelles Paul se taisait et qu'on était réduit à deviner, cet

amour sincère se heurtant contre les obstacles comme un jeune bœuf au risque de s'y briser. Il comprenait et il pardonnait. Mais en lui, dans ce moment, l'époux dominait le père. Dans des circonstances si graves, si épineuses, M. de la Fosse, avant toute chose, songeait à sa femme et la protégeait. Sa constante sollicitude s'occupait immédiatement à détruire le désastreux effet causé par l'attitude de Paul à son retour.

— Notre fils, dit-il, en abordant résolument la question, n'a pas tiré de son voyage tous les résultats qu'il en attendait. Nous ferons bien, je crois, de ne plus en parler, car son silence nous a suffisamment instruits.

— Paul avait l'air bien triste.

— Cela se conçoit. A son âge, les espérances, comme les peines, sont plus vives, mais aussi plus passagères. Ce qui est une déception pour lui n'en doit pas être une sérieuse pour nous. Paul ajoutait foi à je ne sais quels succès chimériques et immédiats. Mais les succès ne s'improvisent pas. C'est ici, avec du travail, qu'il les obtiendra. Il a déjà bien commencé.

Puis M. de la Fosse envisagea et décrivit la situation de son fils, sous un jour favorable, il est vrai, mais sans exagération et sans se départir des règles du plus simple bon sens. Le temps, en effet, devait améliorer et préciser chaque jour davantage cette situation. Paul avait de l'intelligence, il l'avait prouvé, et dans un an au plus on pourrait facilement baser des certitudes sur les probabilités actuelles. M. du Breuil n'était pas intéressé. Valentine serait la première à demander qu'on abrégât les délais.

— Il est même présumable, ajouta M. de la Fosse en souriant,

que cette exubérance de tendresse, cet emportement de caractère, ces impatiences suivies d'abattement, ce trouble et cette fougue de jeunesse qui nous affligent chez Paul parce que ce sont des orages, ne déplaisent point à mademoiselle du Breuil. Comme toutes les mères, comme tous les pères, nous voudrions voir notre fils parfaitement calme et raisonnable. Mais Valentine, ce n'est pas la même chose. S'il l'était trop, elle l'aimerait moins.

—C'est bien possible, s'écria madame de la Fosse. Oui, Valentine l'aime. Qui ne l'aimerait d'ailleurs ? C'est le principal. Toutes les autres questions ne sont que secondaires.

C'est ainsi que M. de la Fosse rasséra l'âme de sa femme. Puis ils donnèrent des ordres et firent tous les deux leurs préparatifs pour retourner le lendemain au Fayon.

II

Voulant fêter la journée du retour à la campagne, madame de la Fosse proposa d'envoyer chercher M. du Breuil et Valentine.

—Nous leur devons d'abord une visite, dit Paul.

—Oh ! comme tu deviens cérémonieux ! lui répondit sa mère. Nous ne nous gênons pas tant que cela avec nos voisins, et Valentine. . . . Mais, à propos, l'as-tu vue ?

—Pas encore, ma mère.

—Pas encore !

Madame de la Fosse ne fit aucune observation. Il lui paraissait cependant un peu singulier que Paul n'eût pas vu Valentine. Dans son esprit tout occupé de son fils, elle se créait sans peine une seconde jeunesse, et, évoquant les souvenirs de la première, elle sui-

vait volontiers Paul dans toutes les phases d'une tendresse dont elle se plaisait à partager les joies et les douleurs. Mais souvent, car son expérience était limitée, madame de la Fosse était forcée de reconnaître qu'elle ne comprenait plus rien à cette tendresse. Et alors, avec une humilité adorable, cette excellente femme s'imaginait que l'amour, cet immortel et immuable sentiment, avait subi de nombreuses transformations, et s'était beaucoup perfectionné depuis le progrès des lumières. Du temps de madame de la Fosse, par exemple, un fiancé n'eût pas manqué d'aller voir sa bien-aimée en revenant de voyage. Mais en tenant compte des raffinements et des complications de l'amour moderne, la mère de Paul ne put s'empêcher de remarquer que cette abstention décelait une souffrance secrète, une grande défiance de soi-même et de l'avenir. Ce fut avec hésitation qu'elle proposa une seconde fois d'envoyer chercher M. du Breuil et Valentine. Paul la pria de n'en rien faire, et elle n'insista pas. Il aida, du reste, avec beaucoup d'empressement et de bonne grâce, son père et sa mère à leur installation. Ces détails et les bruits d'allées et de venues paraissaient le distraire.

Deux jours après, cette sorte de convalescence morale, grâce à laquelle Paul avait retrouvé un peu d'apaisement à la suite des événements de Paris, cessa soudainement. Il avait chargé quelqu'un de s'informer de la famille du Chatenet, afin d'avoir des nouvelles du baron et de les transmettre à M. de la Fosse, au risque même d'être obligé de divulguer toute la vérité. Un camarade d'études s'était acquitté sur-le-champ de cette commission, et Paul reçut avis que le baron et ses deux filles

avaient disparu de leur domicile sans dire où ils allaient, et qu'il était donc difficile, sinon impossible, de suivre leurs traces. Paul reconnut là les conséquences du désespoir incurable de mademoiselle Isidora, dont l'orgueilleuse fierté voulait laisser ignorer à jamais dans quel linceul d'oubli, d'isolement, de misère, d'abandon ou de mort seraient ensevelies ces trois existences brisées. Cette nouvelle, qui lui assurait pourtant le secret de sa faute, le pénétra de tristesse. La douleur a en elle une compensation souveraine : elle n'est pas égoïste. Paul ne put songer sans un frisson d'épouvante à ces deux jeunes filles entraînées dans un abîme par la main paternelle, et y succombant sans même daigner appeler du secours. Il se dit ensuite que la catastrophe dont il avait été une des victimes avait en elle quelque chose d'irréparable. Sous l'empire de ces amères réflexions, il sortit. Sauvage et farouche comme un animal blessé mortellement, il souhaitait la solitude pour y souffrir en liberté. Il s'engagea dans les campagnes désertes, aspirant à pleins poumons l'air vif et puissant des montagnes, trop puissant pour lui maintenant, car sa poitrine ne le recevait plus qu'avec une petite toux d'irritation. Par moments il accusait la nature d'être si belle, si indifférente ; par moments encore, il se disait que Valentine était là, près de lui, et qu'il pourrait la revoir quand il voudrait.

—La revoir ! ajoutait-il. A quoi bon ? J'ai le temps. Il faudra m'expliquer, avouer ma tentative et ma défaite. Une explication est impossible.

Son idée dominante était celle-ci : J'ai perdu de l'argent qui ne m'appartient pas. Cette idée retentissait en lui comme un glas fu-

nèbre. Elle le séparait de Valentine.

Bientôt, il se révolta contre cet amour.

—O mes belles années de jeunesse, où êtes-vous ? s'écria-t-il. Le bonheur est fait d'insouciance, d'indifférence, la nature me l'indique, et je l'ai perdu en courant après lui. Où est le temps où je m'égarais dans ces champs, sans autre souci que la chasse, la pêche mes faciles études et mes faciles plaisirs ? L'amour, pour moi, a été la mort de ma jeunesse. La jeunesse n'est-elle pas finie quand on ne peut plus compter que sur soi, quand on est obligé de s'atteler comme un bœuf à une tâche journalière ? L'amour, je le croyais ! représente les sourires, les joies, les caresses, l'oubli de soi-même et des soins terrestres ; mais, pour moi, il est austère comme le devoir et le sacrifice, pénible comme l'effort continu, dur et sérieux comme le travail obligatoire. Je ne suis pas un amant, je suis un manoeuvre.

Il blasphémait ainsi, l'infortuné, lorsqu'il entendit quelqu'un qui l'appelait par son nom.

—Monsieur du Breuil ! murmura-t-il avec un mouvement de contrariété très-vive.

Mais il n'y avait pas moyen d'éviter cette rencontre.

—Vous voilà de retour ! dit M. du Breuil d'un ton qui signifiait : comment se fait-il que je l'apprenne par hasard ?

—J'avais l'intention d'aller vous voir, dit Paul.

—Ah ! vraiment ! répliqua M. du Breuil d'un ton amical, mais goguenard. Vous m'auriez fait cet honneur ! Mais l'enfer, comme on dit vulgairement, est pavé de bonnes intentions.

—Mon chemin aussi, dit Paul avec un peu d'aigreur. Et, mal-

heureusement, cela ne suffit pas, je le sais.

—Tiens, tiens, riposta M. du Breuil en riant, est-ce que nous allons encore nous disputer ? Vous ne perdez pas de temps, vous. A peine m'avez-vous dit bonjour et vous commencez déjà ! Si vous continuez ainsi, cela va passer à l'état chronique.

Paul ne répondit pas. M. du Breuil s'aperçut bien vite que ce ton de plaisanterie qui est le sel de la bonne vie de campagne, pouvait blesser la susceptibilité de Paul. Telle n'était pas la volonté du père de Valentine. Cependant, quoiqu'il aimât Paul ; il n'était pas homme à supporter tous les caprices d'enfant gâté qu'on tolérait, disait-il, trop facilement au Fayau. Il avait une explication à demander, il n'était pas disposé à lâcher prise sans l'obtenir.

—Mon cher Paul, dit-il d'un accent ferme mais paternel, j'ai à vous gronder, je vous en prévient. Vous êtes parti sans daigner me dire adieu, vous revenez sans daigner m'en avertir. Ce que vous avez été faire, nul ne le sait. Vos parents sont trop bons. Ils n'ont pas exigé de vous le motif de ce voyage. Quand je les ai questionnés à ce sujet, ils ont répondu vaguement, comme des gens embarrassés et honteux de ne savoir que dire. Ma fille, elle aussi, a été, sans me l'avouer, fort surprise de ce mystère. Vous n'avez pas craint qu'elle fût attristée par toutes les suppositions imaginables. Elle pouvait croire à une amourette. Vous protestez ! . . . C'est très-bien, mais il était plus convenable de nous édifier sur les causes de cette fugue. De quoi s'agissait-il ? Avez-vous fait fortune ? Je vous ai écrit pour vous interroger catégoriquement. Vous avez riposté par une lettre qui est une assez

mauvaise plaisanterie. Quoi qu'il en soit, je l'accepte. Elle disait : vous verrez ! Voyons. Vous n'êtes pas à cent lieues et je vous prie de m'éclairer. Je vous en prie, et j'ai peut-être le droit...

—Le droit ? répliqua Paul avec hauteur.

—Oui, le droit, oui ! J'ai dit le mot et je ne le rétracte pas.

Dans l'état de surexcitation où était Paul, il se sentit froissé de cette espèce de réprimande que quelques bonnes paroles eussent effacée bien vite. Au lieu de réparer le mal, il l'aggrava.

—Je ne puis rien vous dire, reprit-il, sinon que mes espérances ne se sont pas réalisées.

—Quelles espérances ?

Paul garda le silence.

—Mon cher ami, ajouta M. du Breuil blessé et sérieusement irrité, une affaire que l'on cache avec tant d'opiniâtreté est une vilaine affaire. Aux termes où nous en sommes, ces mystères-là donnent à réfléchir et sont, pour l'avenir, d'un fâcheux augure.

—Eh ! monsieur, s'écria Paul, vous m'avez fait souvenir en temps et lieu que mon avenir est distinct du vôtre, de celui de... mademoiselle votre fille. Pourquoi l'oubliez vous à présent ? Je ne dois compte...

—Qu'est-ce à dire ? interrompit vivement M. du Breuil. J'entends le français. Est-ce que vous me rendez ma parole ?

Paul hésita un instant, puis poussé par l'air menaçant de M. du Breuil devant lequel un sentiment d'orgueil lui défendait de reculer, poussé en outre par les réflexions pleines d'amertume qui lui avaient montré les obstacles presque infranchissables de ce mariage, il répondit :

—Comme vous voudrez !

M. du Breuil le regarda fixe

ment, entre les deux yeux. Il attendit un instant pour lui accorder la faculté de s'amender. Paul ne bougea pas. Son cœur se déchirait, mais, pour en cacher la blessure, il s'efforçait de rester calme, impassible. Ce calme apparent et cette confirmation d'un mot grave en n'ajoutant plus rien après lui, convinquirent M. du Breuil qu'il y avait quelque chose de prémédité et non un élan de colère dans le défi jeté par Paul.

—C'est bien, dit froidement le père de Valentine ; tout est rompu.

Et il s'éloigna.

III

Paul ne tarda pas à se dire que mademoiselle du Chatenet avait eu une heureuse inspiration en n'acceptant que la compassion de Dieu, et en se garantissant de celle des hommes comme d'une insulte. Au moment où il aurait voulu, pour supporter d'irremédiables malheurs, rester plongé dans cette insensibilité morne qui est le dernier degré du désespoir, Paul se voyait forcé de retourner lui-même le fer de sa blessure en instruisant monsieur et madame de la Fosse de ce qui s'était passé entre lui et monsieur du Breuil.

—Ah ! pensa-t-il, mon père et ma mère le sauront toujours assez vite. Il est inutile de leur faire de la peine à l'avance.

Aussi embarrassé de son corps que d'un fardeau qu'on voudrait déposer n'importe où, il alla voir Frédéric Mallet. Il ne l'avait point vu, du reste, depuis son retour de Paris, et lui devait bien une visite pour le service d'ami que Frédéric lui avait rendu. Paul raconta au jeune négociant sa rupture avec M. du Breuil. Paul faisait ainsi l'essai de son courage et de son

sang-froid vis-à-vis d'un homme sur lequel on pouvait lancer cette nouvelle comme sur une matière inerte, ou, du moins, beaucoup moins sensible que ne devait l'être madame de la Fosse qu'il faudrait indubitablement consoler tout en lui perçant le cœur, et c'était cette cruelle nécessité, douloureuse autant pour lui que pour sa mère, que Paul redoutait le plus.

—Comment, vous avez perdu vos cinquante mille francs si vite que cela ! s'écria Frédéric.

—Mon Dieu, oui ! Et pourtant, j'étais dans d'excellentes conditions pour réussir.

—C'est bizarre ! Il y a vraiment des gens que la chance ne favorise pas. Un de mes amis m'écrivait qu'il vient de gagner deux cent mille francs du jour au lendemain. Moi-même, sans me déranger, et par une spéculation où je ne risquais absolument rien...

—Ah ! je vous en supplie, interrompit Paul, ne me parlez plus d'argent. Il y a des gens qui en ont, tant mieux pour eux. Moi je n'en ai pas, je ne porte envie à personne, mais, au moins, qu'on me laisse tranquille sur ce point.

—En voulez-vous d'autre ?

—Non, non, mille fois non. J'ai contracté envers vous une obligation...

—Elle ne vous inquiète pas, je l'espère. Vous me feriez injure s'il en était autrement.

—Soit ! Je vous remercie. Mais par cela même que vous vous en remettez à moi pour m'acquitter, ces obligations-là sont lourdes, plus lourdes que je ne l'aurais cru lorsque...

—Des regrets ! Bah ! Il n'en faut pas avoir. Vous avez joué une grosse partie. La chance a mal tourné ; voilà tout. Vous avez la santé, n'est-ce pas ? C'est le premier des biens.

Paul regarda Frédéric pour voir si celui-ci ne le persiflait pas. Toutefois, en supposant même qu'il se fût moqué de lui, il était difficile à Paul de s'en venger. Un homme à qui l'on doit cinquante mille francs est généralement inviolable pour son débiteur. Frédéric, du reste, sans se donner la peine de paraître contrarié de cet événement, n'avait pas le moins du monde l'air impertinent, et Paul, dans la situation où il se trouvait, ne fut point absolument fâché de cette rude façon d'envisager les choses. Il ne lui était point désagréable et il lui semblait fortifiant de sortir de l'atmosphère tendre et molle où il vivait, pour se retremper au contact d'un homme dont la sensibilité était le moindre défaut.

—Ainsi, dit Frédéric après un instant de silence, mademoiselle du Breuil est libre de tout engagement.

—Oui, répondit Paul d'un ton dégagé mais un peu amer. Elle est riche. Vous pouvez vous présenter.

—Pourquoi pas ? dit Frédéric.

Paul fit un brusque mouvement. Il admettait que Valentine n'eût pas à lui, mais il n'admettait pas qu'elle fût à un autre.

—Est-ce sérieux ? dit-il avec un regard menaçant et en oubliant totalement sa dette.

—Si c'était sérieux, répliqua Frédéric d'un ton froid et ferme, je réclamerais au besoin vos bons offices, comme vous avez réclamé les miens quand vous espériez obtenir mademoiselle du Breuil.

—Je crois que vous ne me les demanderiez pas, dit Paul en se maîtrisant et en affectant le plus grand calme.

Cela l'eût beaucoup soulagé de chercher querelle à quelqu'un, mais sa dette se dressa devant lui,

tandis que les dernières paroles de son ami l'enlaçaient et le retenaient captif comme dans les mailles plombées d'un épervier.

—Au surplus, continua Frédéric, vous quittez à peine la place de prétendant et elle est encore toute chaude. Il faut lui laisser le temps de refroidir.

Paul enfonça ses ongles dans ses mains crispées. Tout son sang bouillonnait en écoutant ce langage qui n'était certainement pas offensant, mais que Paul trouvait froid, libre, et trop familier. Il aurait voulu qu'on ne parlât de Valentine qu'à genoux. Mais à quel titre l'exiger maintenant ?

Cependant, Frédéric s'aperçut bien vite que Paul était dans un état d'irritation qui menaçait de faire explosion au moindre prétexte, et même sans prétexte.

—Si je n'y prends garde, pensait-il, Paul ne se souviendra plus de ce qu'il me doit et j'aurai mauvaise grâce à le lui rappeler.

Frédéric prit donc un air amical, grave, et, questionnant Paul avec toutes les apparences du plus grand intérêt, il lui dit :

—Mais cette rupture, est-elle définitive ?

—Oh ! très-définitive ! répondit Paul avec une tristesse exempte cette fois de provocation, et qui s'épanchait librement, car la demande de Frédéric paraissait dictée par une amitié sincère. Cette rupture, d'ailleurs, était obligatoire. Ne vaut-il pas mieux qu'elle se soit faite tout de suite ? Jamais je n'aurais consenti à épouser mademoiselle du Breuil en cachant mes dettes à son père. C'eût été d'un malhonnête homme. Jamais, d'un autre côté, je n'aurais pu me résigner à cet aveu, me résoudre à implorer ma grâce pour la tentative folle à laquelle j'ai eu recours. M. du Breuil ne me l'eût pas par-

donnée. Quelquefois, quand on se bat en duel, on cache des raisons graves sous des motifs futiles. C'est la même chose. Je n'ai pas dit à M. du Breuil la cause véritable qui me sépare pour toujours de sa fille. Mais je la connais, et cela suffit.

— Mon cher Paul, répondit Frédéric d'un ton pénétré, je n'ai ni à vous approuver ni à vous blâmer. Dans un acte si important et purement personnel, vous saviez mieux que moi ce qui vous restait à faire. Pour se marier, de nos jours, il faut avoir une position. C'est l'usage. Et vous savez aussi bien que moi que la sagesse ordonne de se conformer aux lois et aux coutumes de son pays et de son temps. Votre position n'est pas faite. Vous avez donc prudemment agi en renonçant à un établissement prématuré.

— D'ailleurs, ajouta Paul, de quoi me plaindrais-je ? J'ai la santé, comme vous dites.

Et il s'éloigna sur ce mot, lequel indiquait peut-être une velléité d'acquiescer à la philosophie transcendante et pratique qui caractérisait Frédéric.

Celui-ci, dès que Paul fut parti, éprouva, sans étonnement et sans ivresse, les joies anticipées du triomphe. Il se voyait appelé à réussir partout et toujours. En vain des obstacles s'étaient présentés, il les avait aplanis sans rien risquer que de faire une belle et bonne action, et, prenant la destinée par la main, il l'avait conduite où il voulait comme un enfant à la lisière.

Modèle de ces hommes qui prennent de la vie physique tout ce qu'elle peut donner, Frédéric possédait toutes les qualités qui assurent la victoire et manquent de celles qui en font perdre les fruits. Il n'avait pas, entre autres vertus,

cette exquise bonté qui empêche d'être complètement heureux près de l'infortune d'autrui, cette délicatesse fort naturelle pourtant par laquelle on évite de s'occuper d'une femme dont le cœur s'est livré. Tout au contraire un bonheur disputé lui devenait plus désirable. Exempt de cette sensibilité généreuse, raffinée peut-être, qu'engendre la foi chrétienne ou que font naître les tendres expansions d'une âme enveloppée de rêverie et d'amour, Frédéric, homme fort, se plaisait dans l'exercice de sa force, de sa volonté, et le considérait comme parfaitement légitime. Le commerce, d'ailleurs, aiguise et complète les facultés actives, conquérantes. Un négociant qui s'apitoierait sur la ruine de ses concurrents, ruine qu'il a motivée par l'excellence de ses produits, serait un négociant manqué. Bien peu de professions sauvegardent ce principe divin si difficilement applicable sur la terre : la fraternité. Association, oui ; fraternité, rarement. La pratique de la vie réelle, les arts, les métiers, disent, aussi bien que la guerre : rivalité, lutte, bataille. Que penserait-on d'un général qui aurait peur de faire du mal aux hommes, à ses frères ? Cette nécessité d'un perpétuel combat dans l'existence épouvante, révolte certains cœurs, et entoure d'une cuirasse de bronze les caractères qui s'y sont conformés de bonne heure. Mais elle crée les liens de famille, les amitiés, deux refuges où l'on se repose.

Frédéric vit avec plaisir que ses affaires d'amour (si toutefois ces mots peuvent s'accoler ensemble) étaient en bon chemin. Il se promit d'observer la plus grande réserve relativement à Valentine, car il voulait à présent se faire un peu désirer, pensant que la propo-

sition qu'il avait faite n'était pas oubliée par M. du Breuil, et que ce souvenir avait probablement aidé à amener une rupture avec Paul. Cette supposition était fort admissible, surtout par un homme appréciant sa propre valeur.

—Ce cher Paul, pensa Frédéric avec un sourire de supériorité digne et bienveillante ; il m'a mis sur la voie de la plus adorable

femme que je connaisse. Il a été le chien, et je suis le chasseur.

La comparaison, toutefois, s'arrêta là. Frédéric ne formula pas positivement que Valentine était le gibier, et cette abstention délicate prouve peut-être qu'il était plus amoureux qu'il ne convient de l'être à un homme raisonnable.

H. AUDEVAL.

(A continuer.)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

BOSSUET, *Conseils de piété*, avec une préface par M. ALFRED NETTEMET, — Paris, chez V. Palmé.

Nous savons tous que Bossuet est un orateur sublime, un polémiste consommé, un écrivain incomparable ; nous nous rendons peut-être moins compte de sa tendresse pour les âmes, de son habileté à les porter sur ses ailes d'aigle dans le sein de Dieu. Pour cela il faudrait lire les sept cents lettres qu'il a adressées à de simples religieuses. La plume à la main, comme le veut le comte de Maistre, une femme du monde s'est donné le plaisir de cette lecture, et de ses notes intelligentes est sorti le gracieux volume que nous n'avons plus besoin de vivement recommander une fois qu'il l'est par M. Nettement. Ce recueil convient à tout le monde et vient fort à propos, car le mauvais goût tend à rentrer jusque dans les ouvrages de piété. Revenir à Bossuet, c'est abandonner les obscurités d'importation étrangère, c'est se retremper dans la vive et majestueuse simplicité, les douces promesses et l'onction céleste de l'Évangile.

A. G.

LES SALONS D'AUTREFOIS, SOUVENIR S'INTIMES, par madame la comtesse DE BASSANVILLE. Un vol. in-18, Paris, Brunet.

C'est la quatrième série de ces *souvenirs* que nous annonçons aujourd'hui, et, en vérité, nous sommes assez embarrassé pour le faire, attendu qu'il nous faut répéter les

éloges que nous avons donnés aux séries précédentes. On y retrouve, en effet, le même style aimable, léger, l'expression fine et parfois mordante, l'intérêt toujours suivi, en un mot une lecture des plus attrayantes.

Les détails offre même encore plus de piquant dans ce volume que dans les précédents ; car un grand nombre des commensaux de ces salons—ce sont ceux de la duchesse de Laviano, de madame Bosdari de Villaplaine, de madame Orfila et de Pradier—vivent encore et quelques-uns ont joué un tel rôle ou ont vu se produire de tels changements dans leur position, que rien n'est plus curieux que ces anecdotes sur leur passé. Toute la société parisienne sous la Restauration, le gouvernement de Louis-Philippe et la république ont traversé ces salons, et l'on y voit tour à tour, je cite au hasard, Cazotte et M. de Morny, mademoiselle de Meulan (madame Guizot) et le père de Ravignan, M. de Jouy et M. Viennet, M. de Vigny et M. Thiers, la comtesse Appony, la princesse de Ligne et Rachel, Soumet et M. de Flahault, Listz et M. Salamanca, Nodier et Halévy. Je n'en finirais pas, arrêtons-nous donc, aussi bien que quelques noms suffiront, je pense, pour engager nos lecteurs à lire ce volume, et je puis les assurer qu'il ne s'en repentiront pas.

F. L.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINÉ.

31 Mars 1866.

Il n'y a pas eu depuis bien des années dans l'histoire contemporaine de la France d'épisode plus intéressant que la phase où nous sommes. La discussion de l'adresse, qui a duré près d'un mois, a déterminé dans notre pays un éclatant réveil de la vie publique. A peine ces féconds et glorieux débats sont-ils achevés, que nous nous trouvons en présence d'une des plus graves complications qui puisse troubler l'Europe, d'une lutte entre la Prusse et l'Autriche, d'un antagonisme qui met en question l'organisation politique de l'Allemagne, et l'équilibre des forces à côté de nous, au centre du continent. La menace d'un conflit entre les deux puissances allemandes excite en ce moment une grande anxiété ; mais les questions extérieures ne pourront plus de longtemps faire diversion en France aux préoccupations de la politique intérieure. Les vicissitudes des rivalités germaniques n'auront pas le pouvoir de distraire notre pays de l'intérêt sérieux et généreux qu'il recommence à prendre à la pratique et au progrès de ses institutions.

Les débats de l'adresse ont parfaitement décrit les caractères de l'ordre de choses actuel. Sur ce point, les critiques présentées avec une certaine rigueur par MM. Thiers et Jules Favre, avec plus de modération par MM. Buffet, Martel et Ollivier, ne sont point contredites par les apologies de M. Rouher. L'ascendant très prépondérant du pouvoir exécutif sur la vie

politique du pays est aussi bien constaté par ceux qui le trouvent légitime et salubre que par ceux qui le croient excessif et périlleux. Le pouvoir exécutif est maître de la presse, puisqu'il s'est attribué sur elle le droit de vie et de mort, le droit de vie par l'autorisation qu'il peut accorder ou refuser à la création des journaux, le droit de mort par les avertissements ou les suppressions résolus sans débat contradictoire par l'autorité administrative. Sur ce point, la spontanéité de l'opinion publique est singulièrement contrôlée par le pouvoir. La presse est la forme la plus ordinaire et la plus constante de l'autonomie des peuples modernes ; les droits d'association et de réunion en sont une forme plus accidentelle, mais dans certaines circonstances naturelle et nécessaire. Il n'est pas possible par exemple que les élections qui doivent exprimer des opinions concertées et des actes de volontés collectives, s'accomplissent avec une sincérité réelle, si les électeurs n'ont pas la faculté de s'associer et de se réunir.

La contradiction est encore plus illogique dans un pays où le suffrage universel est la base de la souveraineté. Le suffrage universel ne peut être considéré comme une abstraction et une fiction : en France, il est l'organe de la souveraineté du peuple, déclarée inaliénable par les principes de 1789 ; on ne comprend pas que le suffrage universel puisse abandonner au pouvoir exécutif les attributs essentiels de sa souverai-

neté. C'est cependant ce qui arrive en France, puisque le pouvoir exécutif a la faculté d'accorder ou de refuser aux citoyens le droit de s'associer ou de se réunir. Par l'autorité qu'il exerce sur la presse et sur la pratique des libertés d'association et de réunion, le pouvoir exécutif possède une influence indirecte énorme sur les élections : à cette influence indirecte, il ajoute une intervention directe encore plus puissante en donnant à ses candidats le concours organisé de ses agens administratifs. Enfin, lorsque le grand acte de la souveraineté populaire est accompli, quand l'assemblée représentative a été formée par les scrutins populaires, le pouvoir exécutif est encore gardé de deux façons contre les effets de la spontanéité nationale : les ministres n'étant point responsables, les inspirations de l'assemblée représentative ne peuvent atteindre directement le gouvernement ; l'assemblée d'ailleurs, bien qu'elle ait pour fonction l'exercice du pouvoir législatif, ne possède point la plénitude de ce pouvoir, l'initiative de la présentation des lois ayant été attribuée exclusivement au pouvoir exécutif. Ajoutez que le pouvoir exécutif nomme les membres du corps politique, le sénat, qui est préposé à l'interprétation et au perfectionnement possible de la constitution ; ajoutez que les agens de l'administration ne peuvent être traduits devant la justice ordinaire pour des actes résultant de leurs fonctions sans une autorisation du conseil d'état, nommé lui-même par le pouvoir exécutif. Voilà dans l'ensemble la situation présente des choses. Le pouvoir exécutif est le centre de tout : tout part de lui, tout revient à lui. Tout dépend par conséquent de l'homme qui en a le maniement. La pratique des affaires, la force de résistance des faits, n'apportent aux mouvemens de

ce mécanisme que des ralentissemens accidentels et insignifiants. Nous le répétons, l'exactitude de cette définition de l'organisme politique de la France est confirmée par les explications de M. Rouher aussi bien que par les objections de M. Thiers. Elle n'est ni contestable ni contestée.

Or il se trouve aujourd'hui dans le pays et dans la chambre un nombre chaque jour croissant d'esprits qui, examinant cet état de choses sans passion, sans prévention contre les personnes, avec une froideur et une rigueur en quelque sorte scientifiques, consultant la logique des idées, calculant la force des choses, recherchant les conditions positives du bon gouvernement des sociétés modernes, ont acquis la conviction — et expriment — que cette prépondérance du pouvoir exécutif dans le gouvernement de la France est excessive, tient en échec des droits certains et des intérêts évidens, et, quelqu'opinion qu'on ait des services temporaires qu'elle peut avoir rendus, ne saurait être considérée comme une combinaison inaltérable et permanente. Chacun apporte sans doute dans l'appréciation du présent régime la mesure de son intelligence, le tempérament de son caractère : les uns demanderaient davantage, les autres se contenteraient de moins ; mais les uns et les autres veulent un progrès quelconque dans la même direction. Tous désirent que les restrictions qui entravent les libertés naturelles du pays soient relâchées à un certain degré, de telle sorte que la nation soit progressivement amenée à prendre une part plus directe et plus active à son propre gouvernement, et que le pouvoir exécutif s'ouvre avec plus de confiance à l'influence continue de l'opinion publique. Ils se sentent d'ailleurs protégés et encouragés dans cette tendance par les deux

termes fondamentaux de la constitution, qui sont les principes de 1789 et le suffrage universel : la constitution a été déclarée perfectible, et il ne saurait y avoir de doute sur la direction naturelle de ses progrès, puisqu'elle s'est donné pour tâche de réaliser la pétition des droits de la révolution française et d'arriver au complet exercice de la souveraineté nationale par le suffrage universel. Deux politiques sont donc en présence sur un terrain très légal et très constitutionnel, représentées désormais dans la chambre et dans le pays par des organes réguliers et autorisés, — l'une qui veut conserver purement et simplement ce qui est, l'autre qui poursuit le progrès constitutionnel. La lutte pacifique est commencée, elle est dans la nature et dans la force des choses ; le mouvement ira de lui-même à son but nécessaire. Ce qu'il faut souhaiter maintenant, c'est que personne n'en méconnaisse la nature et la puissance, et n'en trouble la régularité par des précipitations inconsidérées ou des résistances intempestives et maladroites.

Nous ne le dissimulerons point, nous sommes de ceux qui aimeraient à voir le gouvernement modérer et fortifier le mouvement libéral en s'y associant ; à nos yeux, les démonstrations données par l'opinion libérale à l'appui de ces idées ont été complètes. Les discussions ultérieures n'apporteront aucune preuve nouvelle : la cause que les libéraux ont défendue est de celles qui sont gagnées dès qu'il est permis ou possible de les plaider. Le succès dans les faits ne peut s'accomplir que de deux façons, ou par une manifestation souveraine de la volonté publique envoyant à la chambre, aux prochaines élections, une majorité libérale, ou par l'initiative prévoyante du pouvoir mettant lui-même la main à la réalisation des libertés

nécessaires. Dans l'intérêt de la consolidation paisible et durable de ces libertés, nous préférons l'initiative réformatrice du gouvernement à une victoire d'opposition. Nous croyons que le gouvernement pourrait, s'il le voulait, se tenir pour suffisamment éclairé par la discussion de l'adresse et entrer prudemment et promptement dans la voie des réformes. Le chiffre des majorités qui ont repoussé les amendements libéraux ne devrait pas être pour lui un motif de réserve et d'inaction : il ne peut pas ignorer en effet, et le discours de M. Segris l'a montré, que plusieurs des membres les plus éclairés de la majorité, s'ils hésitent encore à voter les amendements libéraux, en partagent au fond les opinions ; d'ailleurs, connaissant mieux que personne l'influence exercée sur les élections par l'intervention administrative, le gouvernement ne doit point s'amuser à l'illusion des avantages numériques d'un vote. Cependant nous ne voulons être ni trop exigeants ni trop impatients envers le gouvernement, nous ne sommes point étonnés qu'il ait combattu l'amendement des quarante-cinq ; la surprise et l'émotion que lui a causée l'évolution de ce fragment détaché de l'ancienne majorité ne nous ont point choqués. Il nous suffirait que le gouvernement, à son loisir, prît en sérieuse considération la manifestation libérale de la minorité de la chambre, et y vît l'indication de la politique qu'il devrait bientôt adopter. Rien ne nous interdit d'espérer qu'il saura tirer profit de cette information précieuse que la discussion de l'adresse lui a, peut-être à l'improviste, apportée touchant les dispositions du pays. Ni le discours largement construit de M. Rouher, ni la réponse de l'empereur à l'adresse ne doivent décourager ceux qui voudraient voir prendre au gouvernement la direc-

tion des réformes libérales. L'empereur a reconu que la France veut la liberté autant que la stabilité. M. Rouher, bien mieux préparé par son talent à être un ministre de progrès qu'un ministre de résistance, a déclaré solennellement que le gouvernement ne reviendrait point en arrière, qu'il n'y avait point d'incompatibilité entre les institutions et le progrès des libertés publiques, et que la réalisation des mesures libérales demandées par l'opposition ne dépendait à ses yeux que d'un intérêt d'opportunité. Certes cet appel à l'arbitre pratique des décisions n'a pas de quoi nous décourager, car l'opportunité se prononce avec autant de clarté que les principes en faveur du mouvement libéral.

Quand on interroge sans parti-pris et sans passions les circonstances actuelles, on demeure convaincu qu'il est impossible que l'esprit méditatif de l'empereur ne soit point frappé des différences qui existent entre la situation présente et celle de 1851. Les deux époques ne comportent évidemment point le même système de gouvernement. Les méthodes doivent changer avec les temps. On ne demande plus aujourd'hui au pouvoir exécutif les services que l'on attendait de lui au lendemain de la république. Une loi de réaction inévitable veut qu'après les troubles d'une révolution orageuse les sociétés effarées cherchent du repos et de la sécurité dans une concentration du pouvoir ; la France d'aujourd'hui éprouve-t-elle les fatigues, les frayeurs vagues, qui la portèrent à chercher en 1851 un refuge dans la dictature ? On ne peut plus à l'heure présente nous gouverner avec les souvenirs de 1848 ; le temps a marché, d'autres générations sont survenus, qui ne comprennent rien à la peur qu'on veut leur faire des anciens partis, et qui pour cette évocation des fantômes du passé n'est plus elle-

même qu'une inintelligible vieillerie. Les pouvoirs nouveaux qui succèdent à des gouvernements faibles et agités ont à liquider de gros arriérés d'affaires : ils n'ont pas seulement pour eux la faveur morale des esprits que le changement a rassurés, ils peuvent donner une satisfaction pleine et rapide aux intérêts qui sont demeurés si longtemps en souffrance. Ainsi après 1851 on put substituer à l'ancienne activité politique de la France l'activité industrielle et financière ; on avait les anciennes compagnies de chemins de fer à restaurer, le réseau à continuer et à terminer, une immense partie du domaine public à mettre en valeur, tout cela au grand profit des capitaux, d'ailleurs extraordinairement grossis par les épargnes prudemment accumulées durant les alarmes de la période républicaine. En est-on là maintenant ? Y a-t-il quelque grande campagne économique à entreprendre qui puisse faire diversion aux besoins d'activité politique dont les esprits sont travaillés, et que ressentent les intérêts eux-mêmes qui ont si naturellement le goût de la discussion et du contrôle ? L'esprit d'entreprise ne trahit-il pas au contraire en France les lassitudes et les défiances qui suivent toutes les surexcitations artificielles ? La politique étrangère était un autre moyen de diversion puissante ; les questions qu'on pouvait aborder étaient nombreuses et grandes : rien n'est beau à l'origine comme les entreprises étrangères d'un gouvernement qui a les bonheurs de la jeunesse. C'est l'époque où l'on est heureux dans toutes les combinaisons, où l'on a la lune de miel des alliances, où l'on réunit les armées brillantes et frémisantes, où l'on écrase l'ennemi sous l'irrésistible puissance de ses armements, où l'on gagne les grandes batailles ; mais avec le temps les

soucis viennent traverser cette bonne fortune : les questions entamées avec verve ne laissent plus que des suites désagréables et ennuyeuses ; la fin des affaires ne ressemble plus aux commencements. Après la guerre de Crimée, on a la triste négociation de Pologne ; l'Italie nous donne d'abord Magenta et Solferino, puis elle nous laisse les inextricables complications de la question romaine et l'existence précaire d'un royaume qui ne pourrait se constituer définitivement qu'au prix de deux terribles commotions. On n'a plus l'alliance anglaise, nous entendons la bonne, l'entente cordiale, celle qui donne à la France des moyens d'ascendant certains sur le continent. On a le Mexique. On assiste à un travail qui peut changer la force agressive et défensive de l'Allemagne d'un air de neutralité indifférente qui n'empêche point la richesse mobilière de la France de souffrir cruellement aux moindres menaces que la Prusse et l'Autriche échangent entre elles. De ce contraste comme de tous les exemples analogues qu'on pourrait demander à l'histoire, il résulte que les pouvoirs concentrés ont pour eux, à leur origine, toutes les bonnes chances ; mais après une certaine durée il y a une saute des vents au profit des oppositions libérales, et c'est alors qu'il devient opportun de visiter par une sage économie des libertés publiques les responsabilités et les pouvoirs. Si le gouvernement tardait trop chez nous à reconnaître cette opportunité, il abandonnerait de gaieté de cœur à l'opposition toutes les bonnes chances et ne se réserverait que les mauvaises. Tant que durera la résistance, la force de l'opposition ne peut en effet que s'accroître. L'opposition sera puissante parce que le libéralisme a pour lui la logique de la constitution, le génie de 1789, les conditions néces-

saires de la civilisation moderne ; elle sera puissante parce que, tant que le gouvernement se formera aux compétitions de la liberté, les talents les plus élevés et les plus indépendants, par conséquent les plus estimés et les plus populaires, iront recruter ses rangs ; elle sera puissante parce que, n'étant pas admise au partage du pouvoir, les événements ne la chargeront d'aucune responsabilité, et ne pourront manquer de donner raison à la plupart de ses critiques ; elle sera puissante enfin parce qu'elle sera modérée, et c'est encore le gouvernement qui, avec les restrictions dont il continuera d'entourer les libertés politiques, lui imposera cette vertu de la modération si attrayante, si persuasive et si efficace. Si le gouvernement prête une oreille attentive à ce qui se passe dans la société éclairée et vivante, s'il se rend un compte impartiale de l'impression produite dans le pays par la discussion de l'adresse, il reconnaîtra que le bon vent commence à souffler dans les voiles de l'opposition libérale, et il n'alléguera plus longtemps la considération d'inopportunité sur laquelle il se fonde pour ajourner la liberté.

.
 La fin des vacances de Pâques est l'échéance de la crise que va, selon toute apparence, traverser le cabinet anglais. Comme il était aisé de le prévoir, la résistance soulevée par le bill de réforme du ministère s'appuiera sur le caractère incomplet de cette mesure, et tendra par un amendement préalable à faire écarter le bill à l'épreuve de la seconde lecture. On reproche surtout au bill de ne résoudre qu'une portion de la question de la réforme parlementaire, celle qui concerne les conditions qui doivent donner le droit électoral, et de remettre à une autre loi et à une autre année la solution de l'autre partie du pro-

blème, le remaniement des collèges électoraux, ou ce que l'on appelle en Angleterre la distribution nouvelle des sièges. Dans une réunion formée d'un nombre considérable de membres du parti tory, M. Disraeli avait annoncé, avec l'approbation de ses amis, que tel était le terrain choisi par l'opposition et qui devait lui être le plus favorable. Peu de jours après en effet, un amendement conçu selon ces idées était annoncé par le représentant d'une des maisons patriciennes du parti whig, par le comte de Grosvenor, fils et héritier présomptif du riche marquis de Westminster. Cet amendement, qui sera soutenu par les tories, décidera du sort du bill et de la destinée du ministère. Les deux choses sont étroitement liées ; il est certain que le mécontentement excité par le bill dans une section du parti whig a mis en péril l'existence du cabinet ; il n'est pas douteux non plus que le peu de faveur que rencontre dans le public politique l'administration formée par le comte Russell n'augmente le nombre des adversaires du bill. C'est en tout cas un fâcheux symptôme pour le ministère que l'opposition ait pour organe en cette circonstance un whig du rang et du nom de lord Grosvenor. Les débats de la chambre des communes ont sans doute des péripéties imprévues, et il serait téméraire de prédire positivement l'échec ministériel. Cet échec cependant est probable. Au fond, l'objection opposée au bill pour l'amendement de lord Grosvenor est juste. Dans l'état compliqué du système électoral anglais, la réforme ne peut se borner à une réduction du cens. Il faut savoir encore comment le cens nouveau se combinera avec le nouveau classement des groupes représentés. Il y a là des droits, des intérêts, des forces qui doivent se combiner, se contre-ba-

lancer, et dont le législateur ne peut mesurer l'équilibre, si on ne lui soumet qu'une seule des deux données du problème. La société politique influente d'Angleterre, en se décidant à un changement de cabinet, montre également un grand tact et un juste sentiment de l'à-propos. On comprend en Angleterre qu'il est déraisonnable et impolitique de perpétuer au pouvoir les mêmes hommes ; pour élargir le personnel des hommes d'état, il est sage, quand aucun intérêt important ne s'y oppose, de faire passer alternativement au pouvoir ce qu'on pourrait appeler les états-majors des grands partis. Le temps des tories est bien venu. Les tories d'ailleurs, qui sont toujours très puissants pour retarder les réformes désirables quand ils sont dans l'opposition, se sont montrés souvent plus habiles à les réaliser que les whigs quand ils arrivent au pouvoir. Il serait dommage pour les intérêts de l'Angleterre de laisser trop longtemps inoccupés les talents d'hommes aussi distingués que M. Disraeli et lord Stanley ; il y a de jeunes membres du parti qu'il importe d'appliquer au maniement des affaires, tels que lord Cranborne. Un ministère nouveau pourrait aussi contracter d'utiles alliances qui ajouteraient des forces précieuses au parti conservateur ; on ne voit pas pourquoi, par exemple, M. Lowe, que les whigs n'ont point traité suivant ses mérites, ne pourrait pas servir à côté de M. Disraeli et de lord Stanley. Un autre résultat utile d'un ministère tory serait de donner le temps au parti libéral, dont la mort de lord Palmerston a laissé les élémens assez désunis, de mieux se combiner, de devenir plus homogène et plus discipliné dans l'opposition. Ces conjectures sont un peu prématurées ; il n'est cependant pas possible de promettre une

longue carrière au cabinet de lord Russell.

L'Angleterre a vu s'éteindre doucement, il y a huit jours, dans une paisible et sereine vieillesse, une des plus pures et des plus dignes existences qui aient traversé en ce siècle les prospérités et les infortunes des grandeurs humaines. D'universelles sympathies ont suivi de France dans son départ de la terre la belle âme de la reine Marie-Amélie. Comment eût-il pu en être autrement ? C'est un grand honneur pour la reine Marie-Amélie et pour la France que pendant qu'elle régnait parmi nous, au milieu des violences et des licences de luttes politiques les plus passionnées, jamais une pensée de calomnie ou de haine ne soit sorti d'aucun parti, d'aucune classe pour effleurer sa renommée. Tous parmi nous ont compris, vénéré, aimé ses vertus. A toutes les époques de sa vie, la reine ne songea qu'à pratiquer avec simplicité, droiture et fermeté son devoir. On ne saurait essayer de tracer ici une esquisse de cette grande et attachante figure. Nous n'avons point à parler non plus des malheurs qu'elle a fait plaindre et respecter par la dignité avec laquelle elle a su les supporter. Ces malheurs ne lui étaient point personnels en quelque sorte ; elle n'avait fait, quand à elle, aucune avance égoïste à la fortune, et ne se sentait frappée que dans les êtres qu'elle chérissait. Ce ne serait point rendre un hommage com-

plet à la reine Marie-Amélie que de la séparer dans nos regrets et dans nos souvenirs de ceux qu'elle a aimés avec une si constante sollicitude. On ne peut penser à ses vertus sans en voir le reflet sur l'homme remarquable et bon, le roi Louis-Philippe, pour qui elle professa une si tendre admiration, et qui dut exercer sur son esprit et son cœur une si pénétrante influence. Le grand mérite et l'œuvre principale de Marie-Amélie fut d'être une mère sans égale à notre époque, de faire épanouir et de maintenir autour d'elle un esprit et des vertus de famille qu'on a rarement vues réunies à un semblable degré. La reine en elle fut malheureuse assurément et souffrit cruellement pour les siens ; mais osons dire, au moment de sa mort, que la mère fut heureuse et récompensée dans ses enfants. Ces princes, qu'elle avait toujours instruits à remplir avec simplicité et désintéressement leurs devoirs envers la France, elle les a gardés auprès d'elle jusqu'à la fin. Elle a eu la consolation de bénir les enfants de ses petits-enfants. Elle a laissé d'honnêtes et nobles exemples, et les bons sentiments que la nouvelle de sa mort a éveillés partout au milieu de nous sont comme un dernier bienfait qu'elle a rendu à son pays.

E. FORCADE.